

rtsr

Radio
Télévision
Suisse
Romande



RTSR

AV. DU TEMPLE 40 – CP 78
CH-1010 LAUSANNE
SECRETARIAT.GENERAL@RTSR.CH
TÉL. +41 (0)58 236 69 75
FAX +41 (0)58 236 19 76
WWW.RTSR.CH

RAPPORT ANNUEL RTSR 2013

RÉDACTION: RTSR - SRT - RTS
CONCEPTION: BONTRON&CO
RÉALISATION: GUILLAUME BONVIN
IMPRESSION: PETITE MAISON DANS L'IMPRIMERIE, MARTIGNY

PUBLIÉ INTÉGRALEMENT SUR NOTRE SITE
WWW.RTSR.CH

Sommaire

PREMIER CHAPITRE :

SERVICE PUBLIC

1. RAPPORT DU PRÉSIDENT RTSR	04
2. RAPPORTS DES SRT	06
2.1. Berne	06
2.2. Fribourg	08
2.3. Genève	11
2.4. Jura	13
2.5. Neuchâtel	15
2.6. Valais	17
2.7. Vaud	19
3. COMPTES RTSR	22

DEUXIÈME CHAPITRE :

QUALITÉ

4. RAPPORT DU CONSEIL DU PUBLIC	29
5. RAPPORT DU MÉDIATEUR	36
6. RAPPORT DE LA RTS SUR LA QUALITÉ ET LE SERVICE PUBLIC	47
7. RAPPORT DU COMITÉ RÉGIONAL EN MATIÈRE DE PROGRAMMES ET DE QUALITÉ	61

ANNEXES

Membres (Conseil régional, Comité régional, Conseil du public, Médiateur)	63
Organigramme	67

PREMIER CHAPITRE **SERVICE PUBLIC**

1. Rapport du président RTSR

2013 aura été marqué par une montée en puissance des manifestations, en lien avec la RTS, organisées conjointement par les SRT et la RTSR et ouvertes au public. La remise du 1^{er} « Prix des SRT » et l'organisation du colloque national SSR à Montreux auront été d'autres jalons importants de l'année écoulée.

Comité régional et concepts de programmes

Le processus mis en place pour impliquer, chacun à son niveau, les différents organes de l'Institution dans l'élaboration et la validation des concepts de programme s'est déroulé selon le calendrier prévu. Le Comité régional s'est saisi de certaines recommandations émises par le Conseil du public dans son rapport 2012 et les a thématiques lors d'un séminaire réunissant le Comité régional et la Direction de la RTS autour de diverses questions relatives aux concepts de programme des prochaines années. Le système mis en route devrait permettre au Comité régional d'avoir une meilleure emprise sur les concepts de programme tout en tenant compte des recommandations faites par le Conseil du public au cours de l'année précédente.

Le Comité régional a également reçu une information détaillée sur les bilans d'émission réalisés chaque année par la RTS. Il a pu constater le sérieux de la procédure et le détail des analyses faites au cours de ces bilans.

Prix des SRT

Pour la première fois, les SRT ont décerné ensemble le « Prix des SRT » à une émission de la RTS. C'est *Histoire vivante* qui a désignée lauréate lors d'une cérémonie organisée le 8 novembre par la SRT Neuchâtel. *Histoire vivante* est une émission de radio thématique dédiée à l'histoire contemporaine, ponctuée par un documentaire programmé à la télévision et complétée par un article hebdomadaire dans le quotidien « La Liberté ».

Rencontres avec le public

Le Comité régional de la RTSR a estimé en cours d'année qu'il était important de faire connaître l'association à l'extérieur en organisant des manifestations spécialement à l'attention d'un public non membre d'une SRT. Le Secrétariat général a donc été chargé d'organiser des conférences publiques en lien avec la RTS ou la SSR, en collaboration avec les SRT. Quatre soirées ont été organisées en 2013, dans les cantons de Fribourg, du Jura, du Valais et de Genève, réunissant une centaine de personnes en moyenne par édition.



Jean-François ROTH
> Président

Présence sur le terrain

La RTSR et les SRT ont été présentes à plusieurs manifestations publiques de grande envergure pour promouvoir l'adhésion aux SRT: au Salon du livre (Genève), à la Poya d'Estavannens (Fribourg) au Festival international du film fantastique NIFFF(Neuchâtel), ainsi qu'à la Schubertiade d'Espace2 à Monthey (Valais). La présence des sociétés cantonales sur place permet d'expliquer en détail les buts et le rôle de l'Association et de susciter de nouvelles adhésions.

Colloque national SSR

Pour le compte de la SSR, la RTSR a organisé cette année le colloque national SSR, réunissant les membres des Sociétés régionales. Sur le thème « Pub et redevance, la formule magique du service public ? », la journée s'est déroulée le 27 septembre à Montreux et a réuni environ 200 personnes.

Médiatic et supports multimédia

Le Médiatic est adressé 5 fois par an aux membres des SRT, aux cadres de la RTS et à un public intéressé. Le tirage est actuellement de 4'000 exemplaires.

Un tiré à part réunissant des offres réservées aux membres des SRT est également envoyé 10 fois par an.

Lancé en 2011, le site rtsr.ch reçoit actuellement environ 7'500 visites mensuelles, soit plus du double qu'à ses débuts.

Une newsletter est envoyée deux fois par mois à environ 1'300 abonnés.

Des profils Facebook et Twitter ont été créés afin de toucher un public plus jeune.

Au 31 décembre, le nombre de membres des SRT s'élevait à 3288.

PREMIER CHAPITRE **SERVICE PUBLIC**

2. Rapports des SRT



**Lydia
FLÜCKIGER-GERBER**
> SRT Berne



**Thomas
AVANZI**
> SRT Fribourg



**Pierre-André
BERGER**
> SRT Genève



**Jean-Jacques
PLOMB**
> SRT Jura



**Marc-Alain
LANGEL**
> SRT Neuchâtel



**Bernard
ATTINGER**
> SRT Valais



**Marc
ORAN**
> SRT Vaud

SRT Berne

par **Lydia Flückiger-Gerber** | *Présidente SRT Berne*

En préambule, voici quelques chiffres :

- entre l'automne 2012 et la fin octobre 2013, la SRT Berne a eu le plaisir d'enregistrer l'adhésion de 25 nouveaux membres. Comme en 2012, plusieurs d'entre eux habitent la partie alémanique du canton ;
- le nombre de membres de la SRT Berne se situe à 311 au 31 décembre 2013 (dont 51 couples) ;
- le Comité de la SRT Berne compte 12 membres au 1er janvier 2014 ;
- durant l'année écoulée, le Comité de la SRT Berne s'est rencontré à 7 reprises ;
- le Groupe de travail « Manifestations » s'est réuni à 5 reprises.

Ce sont les manifestations organisées par la SRT Berne notamment, ainsi qu'une évaluation et une critique constructive des émissions qui représentaient les objets principaux de l'ordre du jour des séances de Comité.

L'Assemblée générale 2013 a eu lieu au restaurant de la Couronne à Sonceboz-Sombeval. Un moment de silence a été observé en mémoire de notre ancien président et ami Jürg Gerber-Boillat qui est décédé au début de l'année. Claude Monnerat a rejoint notre Comité en tant que représentant de Moutier. Il a été élu par acclamation. Les comptes et le budget ont été acceptés. Cette assemblée générale était suivie d'une conférence publique fort informative du président de SRG SSR, Raymond Loretan. Elle portait sur « Les SRT et la cohésion nationale ». C'était une bonne soirée et nous sommes reconnaissants envers la commune de Sonceboz-Sombeval et son maire pour l'aide précieuse reçue.

Le soir du 30 octobre 2013, Isabelle Moncada, journaliste et co-productrice de l'émission RTS 36,9°, est venue à la Salle Farel à Bienne donner une conférence publique passionnante intitulée « Santé : la prévention c'est bien, l'information c'est encore mieux ! ». À cette occasion, Sandra Roulet-Romy, directrice de la Croix-Rouge Suisse du Jura bernois, nous a présenté

un aperçu des diverses prestations qu'offre la CRS-JB. Une septantaine de personnes étaient présentes, dont des habitants des cantons du Jura et de Neuchâtel, ainsi que des représentant-e-s d'autorités communales du Jura bernois et du district bilingue de Bienne.

Nos membres sont reconnaissants si nous leur offrons des activités, des conférences passionnantes, etc.

Durant l'année 2013, j'ai eu le plaisir de représenter la SRT Berne à des événements divers. Néanmoins, je n'ai pas pu honorer toutes les invitations que j'ai reçues, bien que je souhaite témoigner le plus possible notre reconnaissance envers l'engagement, le travail réalisé par les professionnel-le-s de RTS en répondant entre autres favorablement aux invitations.

- La SRT Berne était présente le 2 septembre à la Foire de Chindon à Reconvilier pour faire de la promotion.
- *Les Dicodeurs* étaient à Tavannes le 18 mars et la SRT Berne y participait également.
- Le 27 mai, nous avons eu le plaisir d'accueillir dans notre canton, et ceci à Berne même, le Conseil du public RTSR pour sa journée hors cadre annuelle.
- Invitée par le président de la SRT Jura, j'ai eu le plaisir de participer à la fête des 20 ans de *Passe-moi les jumelles* organisée le 17 octobre à Glovelier.
- Plusieurs membres de la SRT Berne étaient présents à la journée institutionnelle le 27 septembre à Montreux et à la remise du premier Prix des SRT le 8 novembre à Neuchâtel.

Durant l'année écoulée, de nombreux exemplaires du Médiatic ont à nouveau été distribués dans des restaurants et autres lieux publics du Jura bernois, du district bilingue de Bienne, certains même dans le Seeland et à Berne.

Le 24 janvier 2013, une lettre a été adressée aux communes dont les maires font partie de la Conférence des maires du Jura bernois et du district bilingue de Bienne dans le but de clarifier le statut de membre des communes. Le résultat est concluant.

La couverture médiatique des événements liés au vote du 24 novembre 2013 sur la Question jurassienne a été suivie avec intérêt et nous avons pu relever avec satisfaction que la RTS a été impartiale durant la période électorale. Toutefois, une intervention a été déposée par la SRT Berne auprès du médiateur RTSR suite à l'émission *L'Agence* du 1er décembre 2013.

Les buts que nous nous fixons pour l'année 2014 sont la continuation de la promotion de la SRT Berne et de notre canton bilingue. Participer à favoriser la qualité des médias audiovisuels avec mandat de service public, donc viser particulièrement à encourager un journalisme complet et le plus proche possible de la réalité (par exemple avec vérification de la fiabilité de la source) reste évidemment une des principales aspirations et un but en soi.

> **Suite rapport SRT Berne**

Je ne voudrais pas terminer mon rapport 2013 sans exprimer ma reconnaissance envers toutes les personnes avec qui j'ai eu à collaborer durant l'année 2013, notamment le secrétariat général et le président RTSR. J'ai apprécié aussi les échanges de vues intéressants et constructifs avec des membres de la SRT Berne et d'autres SRT. Je remercie sincèrement mes collègues du Comité pour leur participation assidue à nos séances. Que l'année 2014 soit agréable et favorable pour chacune et chacun.

Membres du Comité

- **François Burdet**
- **Hubert Droz**
- **Romain Farine**
- **Lydia Flückiger-Gerber**, présidente, membre du Conseil régional et du Conseil du public
- **Patrick Gsteiger**
- **Marc Lehmann**
- **Claude Landry**, caissier et membre du Comité du Média tic
- **Pierre Lavanchy**, secrétaire des P.V.
- **Claude Monnerat**
- **Michael Schlappach**, vice-président
- **Françoise Steiner**, membre du Conseil régional et du Conseil du public
- **Svetlana-Claire Tadic**, membre suppléante au Conseil du public

SRT Fribourg

par **Thomas Avanzi** | *Président SRT Fribourg*

Assemblée générale

- L'Assemblée générale s'est tenue le jeudi 21 février 2013 à l'Auberge du Lavapesson à Granges-Paccot.
- Elle a notamment pris acte de la démission de Jacqueline Liard du Comité dont elle était membre depuis 2006.

Activités du Comité

- Le Bureau ainsi que le Comité se sont réunis en tout 9 fois.
- Le Comité a, entre autres, organisé les manifestations, pris connaissance de l'actualité concernant la RTS, la RTSR et la SSR, participé aux travaux du Conseil du public et assuré une présence lors des émissions publiques de la RTS ayant lieu en terre fribourgeoise.
- Les membres siégeant dans les différents organes de la RTSR et de la SSR ont fidèlement participé aux différentes séances afin d'assurer la représentativité des auditeurs et téléspectateurs fribourgeois.

- Il a pris acte de:
 - la nomination de Christian Perrier par le Conseil d'État fribourgeois en remplacement de Jacqueline Liard,
 - la démission de Emmanuel Dorand au Conseil du public. Celui-ci a été remplacé par Gérald Berger qui intègre de fait le Comité,
 - la démission de Thomas Avanzi de la Présidence pour la date du 20 février 2014.

Activités de l'Association

- 21 février: conférence publique intitulée « Qu'est-ce que la RTSR ? » présentée par Eliane Chappuis, secrétaire générale de la RTSR.
- 21 février: présentation publique du site internet www.rtsr.ch ainsi que des avantages du « Club » par Guillaume Bonvin, membre du secrétariat de la RTSR.
- 11 mai: tenue d'un stand avec la RTS lors de l'émission du *Kiosque à musiques* en direct de la Poya d'Estavannens.
- 28 mai: conférence publique sur le tournage de la série « Le tour du Cervin » avec Benoît Aymon comme orateur et la présence de plusieurs participants.
- 30 octobre: présentation du nouveau site internet « rtsdecouverte.ch » par Tania Chytil, productrice, sur le stand de la Jeune Chambre Internationale Gruyère lors du Comptoir gruyérien.

Bref bilan de l'année écoulée

Les premiers mois de l'année furent l'occasion de tirer un premier bilan sur la diffusion des clips promotionnels de la RTSR durant le dernier trimestre de l'année 2012. Cette opération fut un succès et, outre l'excellent accueil qui lui a été réservé par les auditeurs, elle a permis de promouvoir nos activités et d'augmenter l'effectif de notre association.

Le 11 mai, nous avons eu l'opportunité d'être présents sur le site de la Poya d'Estavannens. Ce fut loin d'être une sinécure, car la complexité organisationnelle d'un tel événement ne nous a pas épargnés. La météo non plus! En effet, la pluie rythma les excellentes prestations des musiciens lors de l'émission du *Kiosque à musiques*. Celle-ci n'a en rien diminué la ferveur de Jean-Marc Richard et des participants.

Un peu plus de deux semaines après, le 28 mai, Benoît Aymon a présenté le tournage de la série « Le Tour du Cervin » accompagné de plusieurs participants. Nous fîmes salle comble et les échanges furent conviviaux.

Lors du Comptoir gruyérien et grâce à l'accueil sur son stand de la Jeune Chambre Internationale Gruyère, nous avons eu l'opportunité de faire découvrir le site internet « RTSdecouverte.ch ». Le dynamisme et l'entregent de Tania Chytil furent fort appréciés des personnes qui ont pris le temps de s'arrêter pour découvrir l'offre abondante de cet excellent portail éducatif.

> **Suite rapport SRT Fribourg**

En novembre eut lieu la première remise du prix des SRT qui récompensa l'émission *Histoire Vivante*. Pour une première édition, le taux de participation des membres fut plus que satisfaisant et la présence des professionnels de la RTS à cette occasion démontra l'importance qu'ils portent à l'avis des auditeurs et téléspectateurs.

2013 fut une année bien remplie, tant par les travaux des membres du Comité dans leurs fonctions au sein des différents organes que par la présence de ceux-ci lors des différentes manifestations et productions de la RTS. Elle se termina en ayant à l'esprit qu'il faudra aussi continuer notre effort, afin d'offrir à la population fribourgeoise la meilleure représentation possible au sein des différents organes et d'améliorer les échanges entre elle et nous. À côté de cela, un nouveau chantier débutera début de 2014, celui de la participation aux réflexions qui auront pour but de déterminer la nouvelle stratégie de l'Association. Au 31 décembre, la SRT Fribourg comptait 273 membres.

Objectifs pour 2014

- Assurer une bonne transition entre l'ancien et le nouveau président.
- Organiser au minimum deux manifestations (une après l'Assemblée générale du 20 février et une après l'été).
- Augmenter le nombre de membres.
- Expliquer le rôle qu'est le nôtre auprès du public.
- Assurer une présence lors de la présentation des émissions en territoire fribourgeois.
- Participer aux travaux relatifs à l'élaboration de la nouvelle stratégie de l'Association «Avancer ensemble».
- Participer aux travaux du Conseil du public.
- Participer à la rédaction du Médiatic.

Membres du Comité

- **Thomas Avanzi**, président, membre du Conseil régional et du Conseil du public
- **Nicole Berger-Loutan**, vice-présidente, membre du Conseil régional et de l'Assemblée des délégués SSR
- **Gérald Berger**, membre Conseil du public
- **Emmanuel Dorand**
- **Léon Gurtner**, membre du Conseil du public
- **Emma Kappler**, secrétaire
- **Christian Perrier**
- **Claude Schaller**, trésorier
- **Yves Sudan**
- **Claude Vaucher**, membre du Comité du Médiatic
- **Marie-Hélène Zurkinden**, membre suppléante au Conseil du public

SRT Genève

par **Pierre-André Berger** | *Président SRT Genève*

En 2013, la SRT Genève a gagné incontestablement en visibilité et en crédibilité, grâce notamment à sa stratégie de communication et de promotion qui fut redéfinie, et à l'élaboration d'un programme de manifestations riche et varié. Renforcer sa présence sur le terrain. Aller davantage au contact de la population genevoise. Voilà quelques objectifs atteints par des actions concrètes. Je tiens en particulier à relever que pour la première fois, notre SRT a participé concrètement à une action de promotion d'envergure. En effet, cinq membres du Comité se sont rendus au Salon du livre du 1er au 5 mai 2013 pour prêter main-forte aux représentants de la RTSR sur leur stand d'information. Au final, c'est plus de 60 nouveaux membres qui ont été recrutés pour la SRT Genève durant cette opération de promotion et de communication. C'est confirmé, notre stratégie a payé.

Assemblée générale 2013

Notre Assemblée générale s'est tenue le 8 mai 2013 à la salle Soutter de la Tour RTS à Genève, en présence de 41 membres. L'ensemble des rapports ainsi que les comptes ont été acceptés par l'assemblée. Elle a par ailleurs décidé de maintenir le montant de la cotisation annuelle à CHF 25.-. Concernant la partie récréative, les membres ont eu beaucoup de plaisir à écouter puis à questionner Jean-Marc Richard, présentateur et animateur bien connu de la RTS, lequel a parlé notamment de ses différentes activités à la radio et à la télévision.

Activités du Comité et du Bureau

Le Comité de la SRT Genève s'est réuni à six reprises durant l'année écoulée. Une délégation a pris part également à la Journée institutionnelle SSR du 27 septembre 2013 à Montreux et à la remise du Prix des SRT à Neuchâtel le 8 novembre 2013. Il s'est prononcé entre autres sur le choix et l'élaboration du programme des 5 manifestations principales de l'année, de même que sur la réorganisation du Bureau. Lors de chaque réunion, un espace d'échanges et de discussions a été généralement réservé à la critique des émissions de la RTS, ceci en présence des représentants du Conseil du public qui se sont ensuite chargés de relayer les commentaires, observations et critiques au sein de l'organe institutionnel. Il en est allé de même pour la contribution rédactionnelle genevoise au journal Média tic.

Quant au Bureau, qui se compose actuellement du président, du vice-président et du secrétaire et trésorier a.i., il s'est réuni une à deux fois par mois pour préparer les manifestations et en régler tous les détails. Ces séances régulières permettent aussi de faire un point précis sur la mise à jour du registre des membres et l'état des finances avant les séances de comité.

> [Suite rapport SRT Genève](#)

Temps forts et manifestations 2013

- Le 6 mars, *ABE* fut à l'honneur. Plus de 60 membres ont fait le déplacement à la cafétéria de la tour de la RTS pour rencontrer Manuelle Pernoud, Daniel Stons et Luc Mariot qui ont su captiver un auditoire attentif et passionné.
- Le 19 juin, le directeur de la RTS Gilles Marchand fut invité à s'exprimer sur la convergence au sein de la RTS, et plus particulièrement sur l'impact et les conséquences d'une telle réorganisation au niveau des programmes et des émissions destinées aux auditeurs, téléspectateurs et internautes que nous sommes. Plus concrètement, quel bénéfice le consommateur du média public pourrait-il en retirer? C'est avec beaucoup d'intérêt que les nombreux membres réunis dans la salle Soutter de la tour RTS ont écouté les explications de Gilles Marchand qui a dressé un premier bilan positif tout en précisant au passage que l'exercice n'était de loin pas terminé.
- Le 11 septembre fut l'occasion de convier les membres nouvellement inscrits à participer au cocktail de bienvenue dans la cafétéria de la RTS. Ils ont été accueillis par les membres du Comité ainsi que par un nombreux public composé de membres actifs de la SRT et plusieurs professionnels de la RTS dont la présence a été fortement appréciée. Après une brève orientation portant sur les buts et les activités de la SRT, les nouveaux membres ont pu faire plus ample connaissance avec l'assemblée autour d'un verre et d'un buffet. À relever que plus de septante personnes étaient présentes.
- Le 7 novembre, *Temps Présent* fut placé sous les feux de la rampe. C'est son producteur/présentateur en personne, Jean-Philippe Ceppi, qui est venu à la rencontre de nombreux membres réunis une fois encore dans la magnifique salle Soutter de la RTS. Notre invité est revenu sur l'historique de ce grand magazine télévisuel, sur son évolution au fil du temps, et sur la recette pour réussir une émission appréciée et réputée. Les explications franches et précises de ce professionnel ont été particulièrement appréciées du public.
- Le 27 novembre, la SRT Genève a eu beaucoup de plaisir à collaborer avec la RTSR lors de la soirée exceptionnelle consacrée à la *Chaîne du Bonheur* dans les bâtiments de la tour RTS. Sous l'intitulé «Chaîne du Bonheur et SSR: la Suisse solidaire», cette soirée a ravi un large public composé de membres de la SRT genevoise et d'invités venus d'ailleurs qui ont tous eu à cœur de rencontrer Tony Burgener, directeur de la *Chaîne du Bonheur* et Jean-Marc Richard, animateur, afin de découvrir cette véritable œuvre de bienfaisance qui fêtait ses 30 ans d'indépendance en tant que fondation de droit privé. Les deux orateurs n'ont pas manqué de préciser que c'est en 1946 que cet organisme a été créé au sein de la Radio Romande de l'époque. Ils répondirent à une multitude de questions intéressantes.

En conclusion, un constat s'impose. La SRT Genève 2013 a brillé par son dynamisme, sa créativité et son audace. En tant que président, je tire un bilan très positif des réalisations

de l'année écoulée, en précisant que rien n'aurait pu se concrétiser sans l'engagement, le dévouement et le professionnalisme des membres du Comité qui m'entourent au quotidien pour servir notre SRT, et donc ses 520 membres qui la composent à ce jour. Je tiens également à saluer l'écoute, le soutien et les encouragements de la RTSR qui nous dote des moyens nécessaires à la bonne marche de notre association et à son solide ancrage genevois. Ainsi, c'est serein et confiant en l'avenir que je continuerai à présider la SRT Genève l'année prochaine.

Membres du Comité

- **Pierre-André Berger**, président, membre du Conseil régional et du Conseil du public
- **Claude Baumann**, membre suppléant au Conseil du public
- **Jeanne Blanchet**
- **Jean-Bernard Busset**, membre du Conseil du public
- **Bernard Duchesne**, délégué du Grand-Conseil
- **Frédéric Hohl**, délégué du Grand-Conseil
- **Alem Mesfin**
Robert Pattaroni
- **Jean-Philippe Terrier**, secrétaire, trésorier a.i et membre du Conseil régional
- **Jean-David Urfer**
- **Daniel Zurcher**, vice-président et membre du Comité du Média tic

SRT Jura

par **Jean-Jacques Plomb** | *Président SRT Jura*

L'année 2013 a été particulière pour notre SRT.

En début d'année nous avons eu la douleur de perdre notre vice-présidente, Martine Degni, ancienne membre du Conseil du public, après une longue et pénible maladie, mais qui en début d'année avait tenu à assister à notre première rencontre où le Comité remettait une attention au Président sortant.

Lors de l'Assemblée générale de mars, nous avons pris officiellement congé de notre Président sortant, Christophe Riat, nommé Maire de Develier et qui ne pouvait assumer ces deux tâches, et nommé son successeur Jean-Jacques Plomb.

Nous avons également procédé à une rocade dans le Comité: Priska Bernasconi reprenait la charge de trésorière en remplacement de Pierre Marquis.

L'invité de cette Assemblée, Claude Zurcher, chargé de communication auprès de la Fondation pour la sauvegarde du patrimoine audiovisuel de la RTS (FONSART), a su tenir en haleine

> **Suite rapport SRT Jura**

l'auditoire réuni à Porrentruy par son savoir-faire en matière d'archives de la télévision lors d'un exposé sur le site www.notrehistoire.ch. Un grand merci à ce grand Monsieur!

La même semaine, nous avons réuni environ 60 étudiantes et étudiants ainsi que de nombreux professeurs pour assister à une conférence-débat animée par Tania Chytil, enfant de Porrentruy, qui a littéralement emballé les personnes présentes.

Le Comité a également nommé Madame Sandra Houlmann au poste de vice-présidente de la SRT.

Durant l'année le Comité a ouvert ses délibérations aux membres de la SRT Jura dans les trois districts. Cette expérience ne sera pas renouvelée, car ces séances n'ont pas été suivies par un nombreux public.

Un événement marquant pour 2013 : les 20 ans de l'émission *Passe-moi les Jumelles* à Glovelier ou une centaine de personnes se sont réunies pour vivre un temps très fort et discuter avec les réalisateurs de l'émission. Merci à la RTSR de nous avoir fait cette faveur!

Quelques jours plus tard, nous avons été reçus au Conseil de l'Europe à Strasbourg pour la cérémonie d'ouverture de la session et l'après-midi nous avons été reçus par la direction de la chaîne de télévision franco-allemande Arte pour un exposé et une visite des studios. Une bien belle journée.

Membres du Comité

- Priska Bernasconi, trésorière
- François Chopard
- Pierre-André Comte
- Monique Corpataux
- Roger Corpataux
- Jean-Paul Faehndrich, secrétaire, membre du Comité Médiatic
- Sandra Houlmann, vice-présidente et membre du Conseil du public
- Pierre Marquis, membre du Conseil régional
- Jean-Pierre Petignat, membre du Conseil du public et délégué du CP au Conseil régional
- Jean-Jacques Plomb, président et membre du Conseil régional
- Christophe Riat
- Colette Sanglard
- Maryvonne Schindelholz, membre suppléante au Conseil du public

SRT Neuchâtel

par **Marc-Alain Langel** | *Président SRT Neuchâtel*

L'Assemblée générale s'est tenue à La Chaux-de-Fonds le 7 février 2013 et, malgré une neige abondante, a remporté un vif succès puisque pour la première fois, nous avons dû ajouter des sièges pour la partie officielle. Suite de quoi, le Président de la SSR Raymond Loretan a tenu en haleine un parterre attentif et intéressé aux destinées du principal média national.

La partie statutaire a permis d'élire nouvellement Florence Meyer au Comité qui fonctionnera aussi comme représentante au Conseil régional en remplacement de François Borel et deviendra suppléante au Conseil du public. Les mandats de P-Y. Jeanneret et E. Zaugg comme vérificateurs ont été reconduits.

L'Assemblée s'est aussi prononcée en faveur d'une énième modification statutaire nécessaire pour des questions de compatibilité avec les structures de la RTSR. Elle a aussi adopté le rapport du président qui visait pour 2013 le développement de la représentativité de la SRT Neuchâtel, l'augmentation du nombre de membres et l'organisation du Prix des SRT. Enfin, le sujet Billag et son mode de perception sont une fois de plus discutés par les membres de notre association.

Le Comité s'est réuni à 6 reprises durant l'exercice 2013, quant au Bureau du Comité, 8 séances ont été nécessaires pour traiter les affaires courantes. Pour mémoire, on rappellera qu'il a été décidé en 2012 de créer un Bureau de sorte à alléger les séances du Comité de la partie administrative afin de se concentrer sur l'actualité des médias. Cette initiative a été reconduite en 2013, mais mérite d'être affinée de sorte à devenir un meilleur relais régional de ces questions, et en particulier de celles des émissions traitées par le Conseil du public.

La principale activité 2013 consistait à la mise sur pied de la première édition du Prix des SRT. Elle a mobilisé une énergie très conséquente puisqu'il s'agissait de conceptualiser, puis de réaliser un projet comprenant plusieurs étapes: outre le concept général, il a fallu définir comment les régions pourraient proposer des émissions; de quelle manière le jury délibérerait pour une première présélection à soumettre ensuite auprès des membres des 7 SRT; mettre en place un plan de communication pour encourager les membres à voter; trouver un artiste pour imaginer et créer le «trophée du Prix des SRT»; planifier et organiser la cérémonie de remise du Prix. L'accomplissement de ce travail n'aurait jamais pu voir le jour sans la précieuse et efficace collaboration de toute l'équipe RTSR autour d'Eliane Chappuis que le Comité remercie chaleureusement.

> **Suite rapport SRT Neuchâtel**

La cérémonie de remise du Prix des SRT a rencontré un franc succès. Un immense merci et bravo sans ménagement est adressé aussi à Charlotte Lauer pour la création originale du Trophée du Prix nommé « Virgule » largement remporté par Irène Challand et Jean Leclerc pour l'excellente émission *Histoire Vivante*.

En marge du Prix des SRT et de l'organisation d'autres manifestations citées ci-dessous, le Comité s'est penché en fin d'année sur le projet de restructuration de l'Association SSR nommé « Avancer ensemble » et a soutenu unanimement le projet de réponse proposé par la RTSR qui dénonce sur le fond un projet inacceptable et sur la forme, un calendrier inopportun.

Afin d'encourager de nouvelles adhésions à notre association, la SRT Neuchâtel a participé à différentes manifestations en relation avec la RTS et a tenu un stand pour la première fois au Festival international du film fantastique (NIFFF) en collaboration avec la RTSR, ce qui lui a permis l'acquisition de plus de 20 nouveaux membres.

Parmi les manifestations suivies par le Comité, on retiendra la conférence organisée par l'AJM (Académie du Journalisme et des Médias de l'Université de Neuchâtel) sur « Les stratégies des médias traditionnels dans un environnement en transformation » en présence notamment d'Éric Hoesli, Gilles Marchand et Daniel Pillard.

Pour 2014, le Comité souhaite continuer ses efforts de recrutement de nouveaux membres (au 31 décembre 2013, la SRT compte 223 membres). Pour ce faire, la SRT Neuchâtel prévoit l'organisation d'une manifestation supplémentaire par rapport au programme traditionnel et étudiera la faisabilité d'organiser avec une autre SRT une visite de la RTS. Le Comité ambitionne aussi de se rapprocher de l'AJM pour évaluer les possibilités de collaborations ou de co-organisations d'événements. Enfin, un stand commun avec la RTSR sera à nouveau tenu durant le NIFFF.

Pour ses membres, le Comité veillera à ce que le lien avec la RTS soit amélioré de sorte à leur permettre de suivre régulièrement l'enregistrement d'émissions proposées sur le territoire cantonal. Dans le même esprit, il soutiendra les efforts de la RTSR pour leur offrir des événements « Club » en suffisance dans notre région.

Membres du Comité

- **Mathieu Béguelin**, président du Conseil du public, délégué du Conseil du public au Conseil régional
- **François Borel**, vice-président, membre du Conseil du public
- **Jean-Claude Guyot**, représentant du Conseil d'État
- **Adrien Juvet**, secrétaire
- **Claude-Alain Kleiner**, délégué du Conseil régional au Conseil du public
- **Marc-Alain Langel**, président, membre du Conseil régional

et de l'Assemblée des Délégués SSR

- **Freddy Landry**, membre du Comité Médiatic
- **Florence Meyer**, membre du Conseil régional et membre suppléant au Conseil du public
- **Thierry Murier**, trésorier
- **Florian Néméti**

SRT Valais

par **Bernard Attinger** | *Président SRT Valais*

En préambule, relevons que cette année 2013 a été marquée par l'extraordinaire Schubertiade d'Espace 2 à Monthey des 7 et 8 septembre 2013. Une très belle organisation, une ambiance formidable, de la musique, des contacts nombreux et chaleureux, une présence arrosée et nourrie de notre SRT avec 60 nouveaux membres réalisés en ces deux jours placés sous le signe de la musique classique. Un tout grand merci aux organisateurs et à toutes et tous ceux qui ont activement animé notre petit « chalet » sur la place centrale de Monthey.

Assemblée générale 2013

Notre Assemblée générale a eu lieu le 16 mai 2013 au Manoir de Martigny. Cette dernière était précédée d'une visite de l'exposition « Printemps du Manoir – L'EPAC (École professionnelle des arts contemporains) s'expose » où nos membres purent admirer une nouvelle génération d'artistes et de plasticiens. L'Assemblée a pris acte des démissions de Brigitte Diserens, de Jacques Briod et Yann Gessler et a élu Éléonore Ghisoli de Martigny et Nathalie Vernaz de Monthey en tant que membres du Comité. L'ordre du jour statutaire a vu les rapports du président et ceux de nos représentants dans les différents organes, l'approbation des comptes ainsi que l'annonce de futures activités organisés pour nos membres. La séance fut suivie d'une visite de la Fondation Guex-Joris, qui a pour but la sauvegarde, la conservation et la mise en valeur de nombreux appareils sur l'histoire du disque et de la musique enregistrée.

Activités du Comité

Le Comité s'est réuni sept fois pour traiter des affaires courantes, organiser notre présence à la Schubertiade et les activités pour nos membres. Il faut également souligner qu'une part importante de chaque séance est consacrée au Conseil du public, plus précisément aux prochaines thématiques que celui-ci aborde lors de ses séances. N'oublions pas notre forte présence à la remise du premier Prix des SRT, le 8 novembre 2013. Et face à l'indécision de nos amis bernois, notre Comité a décidé de se proposer pour l'organisation de celui de 2014. Et finalement, le Comité a été sollicité en fin d'année pour se pencher sur un projet de l'institutionnel SSR remettant en cause son organisation qui venait tout juste en 2012 d'être réorganisé. Nous ne manquerons pas de suivre ce délicat dossier que nous jugeons globalement inopportun.

> [Suite rapport SRT Valais](#)

Retour sur l'année écoulée

L'année a commencé par une visite, le 10 janvier 2013, des studios régionaux de la RTS (radio et télévision) à Sion. Cette visite a eu un grand succès. Ce sont 37 personnes qui ont fait le déplacement pour écouter Alexandre Bochatay et ses collègues. Un grand merci à eux pour leur disponibilité et leur accueil. Le 13 mars 2013, nous avons invité nos membres à une séance de prise en mains des moyens informatiques pour retrouver nos médias préférés sur le net. Elle a eu lieu à l'HEVS de Sierre dans les locaux de sa section informatique et était conduite par un membre du Comité. Ce programme dense fut suivi par une vingtaine de membres. Ce fut aussi l'occasion de voir en direct du site internet RTS, l'élection du nouveau pape. Ont suivi la Schubertiade d'Espace 2 à Monthey déjà citée, puis la conférence publique sur *Passe-moi les jumelles*. Carton plein! Plus de 140 personnes se sont déplacées le 20 novembre 2013 à la Ferme Asile à Sion pour écouter Benoît Aymon et Pierre Antoine Hiroz dans le cadre des 20 ans de PAJU.

Et la suite

Pour 2014, nous avons prévu la visite de la tour et des studios RTS à Genève, un jour ouvrable chez les Genevois et férié en Valais soit le 19 mars 2014. Nous nous attendons à une forte participation. L'Assemblée générale suivra au mois de mai à Martigny au Musée des chiens du St-Bernard. Et finalement, une séance «décentralisée» pour nos membres aura lieu en automne, dont le thème ne sera pas dévoilé ici.

Membres du Comité

- **Bernard Attinger**, président et membre du Conseil régional
- **Guillaume Bonvin**, secrétaire
- **Jean-Luc Ballestraz**, caissier
- **François Bonvin**, vice-président et membre du Conseil régional
- **Antoine Cretton**, membre du Conseil du public
- **Michel Clavien**
- **Jean-Marie Cleusix**, membre de l'Assemblée des délégués SSR
- **Éléonore Ghisoli**
- **Bernard Reist**, représentant du Conseil d'État
- **Nathalie Vernaz**
- **Florian Vionnet**, membre du Comité Médiatic et du Conseil du public

SRT Vaud

par **Marc Oran** | *Président SRT Vaud*

Préambule

Notre société a su se donner un rythme de croisière durant le second semestre 2012 et a abordé l'année civile avec un esprit d'équipe solide et bien soudé. Nous avons mis en route un programme d'activité pour toute la période. Nous pouvons classer les activités de la SRT Vaud en deux catégories :

- les manifestations et séances de la Radio Télévision Suisse (RTS), de la Radio Télévision Suisse romande (RTSR) et de la Société suisse de radiodiffusion et télévision (SSR), auxquelles participent essentiellement les membres du Comité,
- les manifestations et séances de travail organisées par le Comité et destinées à nos membres.

Des activités d'une grande diversité

Ce rapport d'activité officiel de la SRT Vaud, pour être conforme aux statuts, porte sur l'année civile 2013, alors que notre programme d'activités commence globalement après l'Assemblée générale 2013, pratiquement après les vacances d'été 2013 pour prendre fin à l'Assemblée générale 2014, soit du 15 mai 2013 au 14 mai 2014.

Durant le premier semestre 2013, nous avons poursuivi les activités prévues en 2012-2013. Nous avons pu adresser aux membres de la SRT Vaud un calendrier des activités 2013-2014 au début du mois de septembre 2013 portant sur des séances ou des manifestations du second semestre 2013 (et du premier semestre 2014 que nous retrouverons dans le prochain rapport d'activité). À noter que la SRT Vaud compte 1090 membres au 31 décembre 2013.

Nous avons organisé :

- une réception des nouveaux membres de la SRT Vaud (admis en 2012 et en 2013) avec une visite de la RTS (radio) à Lausanne, à l'avenue du Temple, suivie d'un apéritif,
- une visite de Vaud Région TV, sous la direction de son rédacteur responsable TV Laurent Dufour, à la RTS, Lausanne, suivie du traditionnel apéritif,
- une rencontre-entretien avec Gilles Marchand, directeur de la Radio Télévision Suisse (RTS), toujours dans les locaux de la RTS, Lausanne, suivie d'un apéritif.
- des séances et des manifestations à l'interne.

Le Comité a tenu en 2013 à l'interne :

- 1 séance de Bureau du Comité
- 7 séances de Comité
- 1 Assemblée générale

> **Suite rapport SRT Vaud**

Par ailleurs, les membres du comité ont participé à :

- une journée institutionnelle de la SSR à Montreux
- deux séances de la Conférence des présidents des SRT
- une séance de travail du Comité de sélection du Prix SRT 2013
- une cérémonie de remise du Prix SRT 2013
- deux séances du Conseil régional,
- dix séances du Conseil du public,
- deux séances du Comité de rédaction du Média tic,
- quatre stands lors de manifestations pour représenter la SRT Vaud.

Je remercie du fond du cœur tous mes camarades du Comité de leur amitié et de leur dévouement.

Membres du Comité

- **Pascal Dind**, vice-président, membre du Conseil du public et du Comité du Média tic
- **Arlette Duval**, membre suppléante au Conseil du public et responsable des stands
- **Frédéric Gay**, notre collègue nous ayant quittés pour surcharge de travail à fin 2013
- **Jean-François Jeanrichard**, membre
- **Richard Lecoultre**, secrétaire
- **Hildegard Montet**
- **Gérald Nicod**, membre du Conseil du public
- **Marc Oran**, président et membre du Conseil régional
- **Frédéric Vallotton**
- **Pascal Zimmermann**, caissier



PREMIER CHAPITRE **SERVICE PUBLIC**

3. Comptes RTSR

	COMPTES 2013	BUDGET 2013	COMPTES 2012	ÉCART COMPTES / BUDGET
A. DÉPENSES DES ORGANES				
1. CONSEIL RÉGIONAL RTSR				
Conseil régional (jetons, déplacements)	10'953.00	11'000.00	9'181.00	47.00
Conseil régional (séances et divers)	2'425.00	3'000.00	3'283.00	575.00
TOTAL CONSEIL RÉGIONAL RTSR	13'378.00	14'000.00	12'464.00	622.00
2. COMITE REGIONAL RTSR				
Présidence et membres	189'274.00	190'000.00	184'065.00	726.00
Séances Comité régional	18'596.00	18'000.00	8'307.00	-596.00
Rencontres avec les Conseils d'Etats et divers	944.00	2'000.00	796.00	1'056.00
TOTAL COMITÉ RÉGIONAL RTSR	208'814.00	210'000.00	193'168.00	1'186.00
3. CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS SRT				
Conf. Prés. SRT (jetons, déplacements)	4'083.00	5'000.00	3'874.00	917.00
Conf. Prés. SRT (séances et divers)	2'088.00	2'000.00	1'643.00	-88.00
TOTAL CONF. DES PRÉSIDENTS SRT	6'171.00	7'000.00	5'517.00	829.00
A. TOTAL DÉPENSES DES ORGANES	228'363.00	231'000.00	211'149.00	2'637.00
B. DÉPENSES DU CONSEIL DU PUBLIC ET DE L'ORGANE DE MÉDIATION				
4. CONSEIL DU PUBLIC RTSR				
Présidence, vice-présidence et membres	75'480.00	82'600.00	76'987.00	7'120.00
Groupes de travail CP RTSR	17'948.00	20'000.00	13'417.00	2'052.00
Séances Conseil du public	4'708.00	15'000.00	8'082.00	10'292.00
TOTAL CONSEIL DU PUBLIC RTSR	98'136.00	117'600.00	98'486.00	19'464.00
TOTAL ORGANE DE MÉDIATION	23'590.00	20'900.00	12'390.00	-2'690.00
B. TOTAL DÉPENSES DU CONSEIL DU PUBLIC ET DE L'ORGANE DE MÉDIATION	121'726.00	138'500.00	110'876.00	16'774.00

	COMPTES 2013	BUDGET 2013	COMPTES 2012	ÉCART COMPTES / BUDGET
C. PROMOTION DES SRT				
6. TOTAL SOCIÉTÉS MEMBRES (SRT)	58'171.00	56'000.00	49'987.00	-2'171.00
7. JOURNAL « MÉDIATIC »				
Total production	89'436.00	70'000.00	65'041.00	-19'436.00
Comité et bureau de rédaction	6'667.00	7'000.00	5'608.00	333.00
TOTAL JOURNAL « MEDIATIC »	96'103.00	77'000.00	70'649.00	-19'103.00
8. TOTAL SITE INTERNET	13'185.00	9'000.00	7'513.00	-4'185.00
9. CLUB - SOUTIEN ET ANIMATION DES SRT	62'896.00	43'000.00	44'602.00	-19'896.00
10. JOURNEE INSTITUTIONNELLE RTSR	0.00	0.00	10'405.00	0.00
11. COMMUNICATION	47'365.00	45'000.00	31'009.00	-2'365.00
C. TOTAL PROMOTION DES SRT	277'720.00	230'000.00	214'165.00	-47'720.00
D. DÉPENSES GÉNÉRALES				
12. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL RTSR				
Total Personnel	515'115.00	507'818.00	509'453.00	-7'297.00
Total Logistique	56'790.00	68'400.00	57'500.00	11'610.00
TOTAL SECRÉTARIAT GÉNÉRAL RTSR	571'905.00	576'218.00	566'953.00	4'313.00
13. TOTAL COMPTABILITÉ RTSR	15'000.00	15'000.00	9'262.00	0.00
14. TOTAL RÉVISION DES COMPTES	5'000.00	6'000.00	3'300.00	1'000.00
D. TOTAL DÉPENSES GÉNÉRALES	591'905.00	597'218.00	579'515.00	5'313.00
TOTAL	1'219'714.00	1'196'718.00	1'115'705.00	-22'996.00
Événement national pris en charge par le Secrétariat central	90'384.00	90'384.00		
TOTAL Y COMPRIS ÉVÉNEMENT NATIONAL	1'310'098.00	1'287'102.00	0.00	-22'996.00
Déduction heures SAP non valorisées	-4'620.00			
TOTAL DES CHARGES	1'305'478.00	1'287'102.00	0.00	-18'376.00
Déduction facture comptabilisée 2 fois	-5'592.00			
RÉSULTAT RÉEL	1'299'886.00	1'287'102.00	0.00	-12'784.00

Affaire traitée par Révision/CO/Pe
2/2

Au Conseil régional de la

**Radio-Télévision
Suisse Romande (RTSR)**

Lausanne 2013

Lausanne, le 3 mars 2014/ki

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION SUR LE CONTRÔLE RESTREINT

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan et compte de résultat) de votre association pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013, que nous reproduisons en annexe, dont :

- le total du bilan s'élève à Fr. 1'623'870.85

et dont :

- le compte de profits et pertes accuse pour
l'exercice 2013 une perte de Fr. 18'374.95

portée en diminution du résultat reporté, qui passe ainsi de Fr. 151'663.20 à Fr. 133'288.25 au 31 décembre 2013.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Comité régional, alors que notre mission consiste à les contrôler et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Ofisa S.A.

Lausanne
Ch. des Charmettes 7
Case postale 7063
CH-1002 Lausanne
Tél. +41 21 341 81 11
Fax +41 21 311 13 51

Genève
Place de Saint-Gervais 1
CH-1201 Genève
Tél. +41 22 311 24 66

Sion
Av. de la Gare 16
Case postale
CH-1951 Sion
Tél. +41 27 323 78 18



Membre de la CHAMBRE FIDUCIAIRE
Email fidu@ofisa.ch • www.ofisa.ch

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

L'organe de révision

Ofisa S.A.



A. Cottier

Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



S. Pereira

Réviseur agréé

Annexe : - Comptes annuels (bilan et compte de résultat)

Association RTSR

BILAN

<i>CHF</i>	31.12.2013	31.12.2012
Débiteur SSR (DG)	1'609'328.75	1'433'709.95
TVA débiteur	14'542.10	2'694.45
Actifs circulants	1'623'870.85	1'436'404.40
ACTIFS	1'623'870.85	1'436'404.40
Créancier RTS	1'459'977.45	1'214'451.35
Comptes de régularisation passif	5'000.00	51'354.00
C/C RTS (pmt TVA)	25'605.15	18'935.85
Capitaux étrangers à court terme	1'490'582.60	1'284'741.20
Résultat reporté	151'663.20	0.00
Perte de l'exercice / bénéfice de l'exercice	-18'374.95	151'663.20
Capitaux propres	133'288.25	151'663.20
PASSIFS	1'623'870.85	1'436'404.40

Lausanne, le 26 février 2014

Association RTSR**COMPTE DE RESULTAT**

CHF	2013	2012
Attribution / recettes	1'287'102.00	1'212'463.00
Attribution / recettes année antérieure	0.00	55'003.20
Produits d'exploitation	1'287'102.00	1'267'466.20
Prestations de tiers	5'000.00	5'000.00
Charges de personnel	515'115.00	509'453.00
Charges d'exploitation	785'361.95	601'350.00
Charges d'exploitation	1'305'476.95	1'115'803.00
Résultat d'exploitation	-18'374.95	151'663.20

Lausanne, le 26 février 2014

Quelques thématiques abordées par le Conseil du public en 2013



> *Vertigo*, Pierre-Philippe Cadert et Philippa De Roten
[RTS/Philippe Christin]



> *36,9°*, Isabelle Moncada
[RTS/Frank Mentha]



> *Génération I*, Sarkis Ohanessian
[RTS/Frank Mentha]



> *Entre nous soit dit*, Mélanie Croubalian
[RTS/Laurent Bleuze]



> *Monumental*, Johanne Dussez
[RTS/Philippe Christin]



> *Un air de famille*
[RTS/Anne Kearney]

DEUXIÈME CHAPITRE **QUALITÉ**

4. Rapport du Conseil du public



Matthieu BÉGUELIN
 > Président du Conseil du public RTSR

Introduction

L'année 2013 fut l'occasion pour le Conseil du public (ci-après CP) de se consacrer à la nouvelle grille de La Première, qui connut un profond remaniement à la rentrée d'août 2012. Ayant laissé quelques mois aux nouvelles émissions pour trouver leurs marques, le CP a commencé leur analyse dès le mois de janvier. Celle-ci se poursuivra durant l'année prochaine, 2013 ayant permis d'en examiner huit. Les matinales d'Espace 2, ainsi que la programmation musicale des quatre chaînes, sans oublier le suivi des rendez-vous d'information, ont complété le volet radio.

Parallèlement, le CP s'est penché sur diverses émissions télévisées, allant du divertissement au magazine, avec notamment une double analyse de la grand-messe de l'information, le 19:30, qui fit l'objet d'un premier rapport au printemps, puis d'une analyse croisée par les différents Conseils du public de Suisse, à l'automne. Côté divertissement, le CP, tout en réaffirmant la nécessité d'une émission humoristique sur le petit écran, a considéré que l'expérience *C'est la jungle* n'était pas concluante, alors que de son côté *Génération*s a reçu un bon accueil.

Concernant la fiction, le CP a suivi d'un bon œil l'évolution dans la programmation des séries télévisées, certaines de celles dites «à valeur ajoutée» ayant été programmées plus tôt dans la soirée, conformément au souhait qu'il avait émis

l'an passé. Il encourage la RTS à poursuivre dans cette direction.

La thématique importante de la Santé a également été abordée, à travers une analyse transversale de son traitement radio et télévisé.

2013 aura également été l'occasion pour le CP de se pencher sur la refonte du site rtsdecouverte.ch, dont les multiples qualités ont été largement saluées. Dans un registre plus sombre, le CP a procédé à une analyse de la couverture du «drame de Genève», soulignant la difficulté, dans des cas où l'émotion est forte, de garder la réserve qu'on peut attendre d'un service public. Celui-ci, à quelques exceptions près comme l'utilisation du prénom de la victime (jugée de nature à donner un faux sentiment d'intimité avec elle), aura bien tenu son rôle, ce dont nous nous félicitons.

Ce sont ainsi pas moins de 12 émissions, 2 thématiques et la plateforme multimédia RTS découverte qui furent analysées en 2013.

S'il y a çà et là des éléments qui doivent encore être améliorés (question de l'humour, modernisation du 19:30, présence d'une émission de décryptage des médias), le CP salue la qualité des programmes présentés, le sérieux du traitement de l'information et le renouvellement réussi de la grille de La Première.

Nouvelle grille de la Première

A mi-chemin de l'analyse, le CP a pu couvrir l'après-midi complète, de 14h à 18h, soit les émissions *Entre nous soit dit*, *Passagère*, *Pentagruel* et *Vertigo*, ainsi que *Haute fréquence* et *Monumental*, diffusées les week-ends. Le premier bilan qui peut en être tiré est que le pari de rajeunir l'antenne, en faisant notamment émerger de nouvelles voix, et en cherchant à trouver un nouveau rythme pour l'après-midi est relevé avec succès. Trouver ce nouvel équilibre n'est pas aisé, comme souligné par le CP, en ce sens que La Première se caractérise pour les auditeurs par des émissions structurées qu'il est parfois délicat de trop éclater. Ainsi, savoir allier consistance et légèreté est une clef du succès.

Globalement, les émissions sont de haute qualité, alliant originalité et intimité, espièglerie et sérieux avec un savant dosage. Nous passons ainsi d'entretiens intimes d'*Entre nous soit dit* aux éléments plus sautillants de *Passagère* et nous installons à la table de *Pentagruel*, comme picorant des instantanés, pour assister ensuite aux entretiens et débats critiques de *Vertigo* au fil d'un après-midi riche de sa diversité de tons.

Visibilité du Conseil

Le Conseil du public a poursuivi la publication régulière de communiqués de presse rendant compte de ses travaux. Force est de constater qu'à part de très rares exceptions (*C'est la jungle* et la problématique des séries), ceux-ci ne sont pour ainsi dire jamais repris. Il a également été, en novembre 2013, invité dans l'émission *Médialogues* (RTS La Première). Si l'absence d'émission TV de décryptage, critique et analyse des médias joue certainement un rôle dans cette situation, le CP a estimé qu'il ne devait pas demeurer en situation d'attente, mais prendre les devants. Il a ainsi décidé de mener une action envers les journalistes durant l'année 2014, afin de publiciser son existence et le résultat de ses travaux.

Séances

Le Conseil du public s'est réuni 10 fois en 2013, dont 9 fois avec les professionnels de la RTS. Une journée a été consacrée à une information en profondeur sur la programmation musicale des chaînes radio de la RTS et une autre journée s'est déroulée à Berne pour y visiter le Centre de production SSR du Palais fédéral ainsi que le Musée de la communication.

Émissions et thèmes analysés durant l'année

C'est la Jungle!

Mettre sur pied une émission humoristique en fin de soirée, avec des moyens limités, représentait une véritable gageure pour Martina Chyba, productrice de *C'est la jungle*, et ses collègues. Chacun le sait, l'humour est un art difficile, à la télévision peut-être plus qu'ailleurs... Introduite à la rentrée 2012, l'émission est encore en rodage et c'est en tenant compte de cette réalité que le Conseil du public a abordé son analyse.

L'émission diffusée à des heures irrégulières, sans rapport direct avec l'actualité, des chroniqueurs pas toujours «rigolos», des décors peu en rapport avec les contenus, des séquences paraissant incohérentes, une utilisation exagérée de documents d'archives, le concept n'a pas été épargné par le Conseil du public. Si l'humour doit avoir sa place à la télévision, *C'est la jungle* n'est peut-être pas à la sienne.

Vertigo

Vertigo est une émission de fin d'après-midi qui parle de culture une heure et demie durant chaque jour de la semaine sur RTS La 1ère. Le grand mérite de l'équipe du producteur Pierre Philippe Cadert est d'arriver chaque jour à intéresser un public élargi par des sujets accessibles à tous et variés. On aborde les interviews sous des angles généraux, ce qui favorise la vulgarisation des thèmes culturels, sans omettre cependant d'y ajouter des détails issus des coulisses d'une réalisation.

Il a également été relevé le soin d'éviter un certain lémano-centrisme, ceci malgré le gros volume de productions à Genève et Lausanne. Un bémol toutefois a été relevé lorsqu'on aborde le cinéma, il n'y a pas ou peu de résumé du film afin que l'auditeur puisse mieux apprécier les commentaires des critiques. Par ailleurs, le Conseil du public recommande de veiller à ne pas créer un trop gros déséquilibre entre la production institutionnelle et les productions indépendantes, nombreuses en Suisse romande.

Les Temps modernes

Cette émission de 6 minutes chaque matin du lundi au jeudi à 7h23 consiste à décrypter les innovations qui améliorent le quotidien de la vie active. En cherchant à mieux comprendre les mutations qui nous entourent, qu'elles soient d'ordre technologique, sociétal, culturel ou économique, l'émission ambitionne d'informer les auditeurs pour affronter et préparer l'avenir.

Le Conseil du public a constaté que l'objectif est atteint par la pertinence des thèmes choisis, leur variété et le souci d'atteindre des publics d'âges et d'intérêts divers. Ainsi, sur une semaine, on parle de La culture comme sortie de crise, du Big Brother fiscal, d'Energie-culture et de Technologie favorisant la prise de risque. Les intervenants sont compétents, l'émission est rythmée et bien en phase avec l'actualité.

Quelques remarques ont été émises quant aux prolongements Internet qui pourraient permettre aux auditeurs d'accéder aux compléments d'information que la brièveté de l'émission n'aura pas pu satisfaire: bio des intervenants, liens utiles et autres références.

Génération!

L'émission de divertissement du samedi soir produite par la RTS, destinée à un large public, a reçu un accueil positif du Conseil du public. Le concept de l'émission, qui consiste à voyager dans notre passé local, national et international grâce à la richesse des archives de la RTS, réussit la gageure d'être instructif tout en divertissant le téléspectateur. L'art du divertissement est difficile en Suisse romande où l'on compare souvent le genre aux émissions des chaînes francophones concurrentes. Le Conseil du public constate que le pari est réussi, notamment en impliquant des personnalités de la région peu connues pour ce genre d'exercice. Le mélange de quizz, d'intermèdes divertissants et de touches d'humour en rapport avec les générations représentées finit par faire un ensemble équilibré. Le Conseil du public a également apprécié le prolongement web de l'émission qui semble connaître un bon succès. Non seulement le recours aux visionnements de l'émission attire les gens sur le site, mais aussi la possibilité de gagner en répondant aux questions posées.

En conclusion, le Conseil du public estime que la construction de *Génération!* est bien maîtrisée et la mise en valeur des archives de la RTS bien réalisée. Instruire en divertissant n'est pas à la portée de chacun!

En Ligne directe

Cette émission d'une demi-heure chaque matin du lundi au vendredi à 8h invite les auditeurs à débattre d'un thème d'actualité. Son originalité réside dans l'utilisation des réseaux sociaux via une application smartphone et par le téléphone en direct à l'antenne. Des spécialistes et experts du thème traité sont aussi invités afin de présenter les enjeux du débat.

Le Conseil du public trouve ces moments de démocratie directe où la parole est offerte à chacun importants. Une intégration réussie des nouveaux modes de communication avec la radio représente une réelle avancée dans la pratique radiophonique. L'émission témoigne de l'évolution du média vers une participativité renforcée des auditeurs.

Ce concept pourrait encore être amélioré. Les producteurs et animateurs en sont conscients, notamment avec les contributions de spécialistes (experts, politiques, etc.) qui sont trop souvent focalisées sur un type de débat traditionnel (comme dans *Forum*) alors que ce format d'émission demande à être court et percutant.

Passagère

Chaque après-midi de la semaine, entre 15 et 16 h., *Passagère* est un moment un peu hors du temps fait de musique, mais aussi d'éléments parlés « piqués » au hasard de rencontres dans nos rues, dans nos institutions, dans nos vies... Des interviews, des sons du quotidien, des capsules destinées à l'introspection...

Il se dégage de l'émission une émotion impressionniste que le Conseil du public apprécie de façon diversifiée: certains aiment cette improvisation organisée, cette volonté de «toucher à tout» volontairement déstabilisante; d'autres aimeraient voir plus de cohérence, un éventuel fil rouge qui donnerait du sens à ce foisonnement d'impressions.

En résumé, le Conseil du public accorde à l'émission un crédit à la fois élevé et faible. Soit l'émission s'écoute aisément, crée un contexte musical plaisant, en toile de fond, laissant libre court à l'imaginaire. Soit, au contraire, l'auditeur attend une explication, une présentation, des liens, un développement, une cohérence thématique, mais reste sur sa faim, ce qui peut parfois agacer. Toutefois, l'émission témoigne d'une indéniable audace et d'un courage certain, c'est un vrai renouveau du genre, hors des normes, tout à l'honneur de La 1ère!

Le journal de 19:30

Le Conseil du public a établi un rapport positif de ce rendez-vous quotidien du soir: l'actualité romande y est privilégiée sans négliger l'actualité nationale et internationale, touchant tous les domaines susceptibles d'intéresser les téléspectateurs: politique, économie, société, culture, etc. Le CP a apprécié l'équilibre toujours délicat à trouver entre des reportages approfondis, des interviews d'experts de domaines divers et des formats plus courts, en fonction de l'importance donnée aux infos communiquées.

Positives également, les «capsules» intégrées telles que *les Petits bonheurs* du dimanche soir ou *la chronique du cinéaste* du vendredi soir.

Les bémols mentionnés se réfèrent à la rapidité de certaines interviews, à l'absence d'un fil rouge dans la succession des informations et aussi à la réalisation, jugée trop statique.

Le CP recommande aux producteurs de vouer une attention particulière aux sujets courts qui incluent des interviews de type micro-trottoir, de ne pas céder à la tentation de vouloir divertir en informant et de rendre le plateau du TJ plus vivant. Il a par contre apprécié l'opération du 21 mars avec l'échange des équipes SRF et RTS et suggère de renouveler l'exercice avec la RSI.

Entre nous soit dit

Cette émission quotidienne de La Première de 14h à 15 h du lundi au vendredi, consacrée à l'interview intimiste d'une personnalité, a rallié tous les suffrages du Conseil du public. Mélanie Croubalian, sa productrice et animatrice, apporte un ton, une écoute et une bienveillance remarquables pour mettre son interlocuteur à l'aise, à quoi s'ajoute une excellente connaissance des sujets, offrant ainsi un climat propice à la confiance, à un voyage intérieur, à un moment d'évasion.

Qui plus est, l'utilisation originale des archives de la radio en relation avec la vie ou l'environnement de la personne interviewée apporte une grande contribution au succès de l'émission. On en arrive ainsi à provoquer des situations de surprise et d'émotion qui enrichissent la qualité de ce moment privilégié.

Pentagruel

Le Conseil du public reconnaît la nécessité d'une telle émission, qui amène un air frais apprécié en milieu d'après-midi, proposant un classement de 5 éléments (objets, événements, faits, etc.). Ce palmarès est ensuite commenté avec un humour décalé. Le classement étant défini de manière étayée et sérieuse, et son commentaire étant bien plus léger, ce décalage peut toutefois être source de confusion pour les auditeurs, qui ne savent pas nécessairement ce qui relève du classement sérieux et ce qui relève de la plaisanterie. Le CP souhaiterait, en outre, que la programmation musicale soit plus en lien avec les thématiques abordées et que la page Internet de l'émission fournisse plus d'éléments liés aux classements.

La Santé à la RTS: 36.9° et CQFD

L'examen conjoint auquel s'est livré le Conseil du public portait notamment sur l'opération spéciale réalisée en commun par les deux rédactions, les 6 et 7 mars 2013, autour de la question brûlante de la pénurie annoncée de médecins qui menace notre pays.

Le CP a relevé le sérieux et la qualité des deux émissions, qui, de par le domaine qu'elles abordent, sont la cible de puissants lobbies, tels ceux de la pharma. Il a également souligné l'intérêt public que représente une bonne couverture des questions liées à la santé à la RTS. En ce sens, l'expérience de l'émission conjointe en mars dernier a été particulièrement appréciée. Toutefois, le Conseil du public a relevé que l'exercice peut être délicat, les auditeurs ou téléspectateurs qui ne suivent pas nécessairement les deux émissions auront pu parfois manquer l'une ou l'autre information. De même, il a été relevé que les émissions des 6 et 7 mars 2013 sont parties du constat de la pénurie sans forcément en expliquer le détail, ce qui heureusement fut fait lors du débat d'Infrarouge qui a suivi.

RTS Découverte (www.rts.ch/decouverte/)

La plateforme RTSdécouverte est le site Internet éducatif de la RTS qui aborde des thèmes scientifiques, économiques, géopolitiques ou culturels pour mettre en perspective l'actualité sous un

angle pédagogique. Ces pages sont particulièrement appréciées dans les milieux de l'enseignement et sont destinées aux « assoiffés de connaissances de tout âge ».

Le Conseil du public tient à souligner la très grande richesse et la magnifique diversité des contenus mis à disposition sur la plateforme www.rts.ch/decouverte/. Les thèmes sont choisis en fonction de l'actualité afin de mieux la comprendre.

Ainsi grâce au multimédia, à la richesse de ses archives et au dynamisme de l'équipe de Tania Chytil, la RTS offre une prestation de grande qualité à la population romande, les dossiers sont richement dotés d'éléments sonores, de vidéos et d'illustrations.

Le Conseil du public encourage la RTS à continuer à suivre cette voie qui renforce sa mission de service public vers un meilleur partage des connaissances.

Monumental

Cette émission dominicale de RTS la 1ère de 17h à 18h, destinée à faire (re)découvrir des monuments ou des sites créés par l'homme ou, plus rarement, naturels, a rallié tous les suffrages du Conseil du public. Johanne Dussez, sa productrice et animatrice, apporte un ton, une écoute et une bienveillance remarquables pour permettre à son interlocuteur d'exprimer non seulement ses savoirs, mais aussi ses coups de cœur relatifs à l'objet décrit.

Ces « voyages en restant chez soi » donnent envie d'en savoir davantage et, par conséquent, de se rendre physiquement sur place afin de vivre les mêmes ressentis que l'invité du jour.

On ajoutera à cette appréciation l'important travail d'illustration musicale et sonore, bien en phase avec le sujet de l'émission, et aussi la richesse de la page Internet qui permet à l'auditeur d'approfondir le sujet et de voir les lieux dont il fut question.

Les Matinales d'Espace 2

Cette émission matinale d'Espace2 de 7 à 9 heures se veut divertissante et informative en mettant l'accent sur la spécificité d'Espace2, l'actualité culturelle sous forme de dépêches et chroniques, accompagnée d'une programmation musicale classique.

Le Conseil du public porte une appréciation très positive sur la qualité de l'émission, sur la richesse de sa substance et sur sa capacité à susciter l'intérêt pour la chose culturelle. Le choix musical est varié, passant des compositeurs classiques les plus connus aux contemporains tout en gardant un juste dosage pour ne pas rebuter les profanes. L'actualité culturelle en cours est multiple: cinéma, littérature, manifestations et spectacles, etc.

Le Conseil du public a émis quelques réserves pour certaines présentations communiquées de façon singulière, voire confuse, rendant la compréhension difficile à l'auditeur lambda. Par ailleurs, s'étant étonné de la large place donnée aux manifestations genevoises et lausannoises par comparaison aux autres villes romandes, il a bien compris que bien des spectacles étaient créés en région lémanique pour être ensuite présentés en d'autres lieux. Cela ne doit toutefois pas constituer un oreiller de paresse et les créations des régions hors arc lémanique doivent aussi trouver leur place dans ces matinales.

«Drame de Genève»: meurtre d'une socio-thérapeute à Genève

Le Conseil du public a voulu analyser le suivi de cet événement durant la période du 13 au 27 septembre sur différents rendez-vous d'information: journaux de 12h30, de 12h45, 19h30 et *Forum*, ainsi que les émissions *Infrarouge* du 17 septembre et *Zone d'Ombre* du 18 septembre.

Voici quelques éléments constatés: beaucoup de répétitions dans les émissions successives, les mêmes invités se retrouvant sur différents plateaux; une émission *Infrarouge* cinq jours après l'événement marquée par la volonté de déjà trouver des coupables autres que le meurtrier, avec, en plus, l'intervention d'un défenseur de la peine de mort! L'émission *Zone d'Ombre* traitant d'une autre affaire similaire a, quant à elle, pu apporter des éléments plus intéressants sur ce type d'affaires que ceux apportés par les émissions d'actualité.

Le Conseil du public s'est également préoccupé de la protection de la sphère privée de la victime en s'étonnant qu'on l'ait appelée par son prénom tout au long du traitement de cette période.

Bien conscient de la pression à laquelle les professionnels de l'actualité ont été soumis, le Conseil du public reconnaît que la RTS a su trouver un bon niveau, ne tombant ni dans l'émotionnel ni dans les excès propres aux tabloïds.

Un Air de famille

Cette émission, produite par la RTS sur un format créé au Canada, a été diffusée sur RTS Un en mai et juin de cette année. Elle a suscité un réel engouement parmi les téléspectateurs romands, atteignant une moyenne de près de 30% de part de marché! Une 2e saison est actuellement en production.

Le Conseil du public s'est plu à constater la grande variété des familles romandes présentées et la passion et l'énergie déployées par celles-ci pour offrir des prestations convenables au public. Ce ne fut certes pas sans faire quelques concessions à la qualité musicale, mais la dimension populaire dans le sens positif du terme l'emporta avec évidence.

C'est donc une appréciation positive qui fut donnée par le Conseil du public, en considérant le souci de la RTS de proposer une émission proche de ses téléspectateurs, donnant ainsi aux nombreux amateurs de chant choral de ce pays la possibilité de s'exprimer de façon originale.

Hautes Fréquences

Ce magazine religieux diffusé le dimanche entre 19h et 20h s'attache d'une part à mettre en évidence ce qui fait l'actualité dans le monde des religions et, d'autre part, à aborder des thématiques liées aux religions, à l'interprétation des textes et à la place de la spiritualité dans notre société.

Le Conseil du public a salué la grande diversité des thèmes abordés, toujours avec l'ambition d'aller au fond des choses et de ne pas occulter certains sujets délicats tels que la circoncision des enfants, la situation au Proche-Orient ou la progression de l'Islam radical dans les Balkans.

C'est tout à l'honneur du service public d'offrir une émission n'intéressant pas forcément une majorité de la population. Les chiffres d'audience sont malgré tout positifs en écoute directe, ceci sans compter la possibilité donnée aux auditeurs de podcaster les éléments qui les intéressent.

DEUXIÈME CHAPITRE QUALITÉ

5. Rapport du Médiateur

Au cours de l'année 2013, **35 réclamations** ont été déposées auprès de l'Organe de médiation RTSR, ce qui constitue un record absolu depuis la création de cette institution et plus du double du nombre de cas par rapport à l'année précédente (voir Annexe 1). La possibilité de désormais faire valoir ses griefs par courrier électronique et d'ouvrir formellement une procédure en médiation par ce biais a certainement contribué pour beaucoup à l'augmentation significative du nombre de cas.

La plupart des réclamations déposées concerne la **télévision** (23 réclamations contre 10 pour la radio), soit une part de 70% pour le petit écran et de 30% pour la radio (voir Annexe 4). Considérant les émissions qui ont suscité des réclamations, c'est le domaine de l'information, à l'instar des années précédentes, qui a suscité la grande majorité des plaintes :

RÉCLAMATIONS CONCERNANT LA TÉLÉVISION

36.9	3
19:30	9
À Bon Entendeur	1
Couleurs locales	1
Histoire vivante	3
Infrarouge	2
Retransmission sportive	1
Temps présent	1
TTC	2
TOTAL	23

RÉCLAMATIONS CONCERNANT LA RADIO

Audio Guide (Couleur 3)	1
L'Agence (La Première)	6
Plein le poste (Couleur 3) *	
Journal du Matin (La Première)	1
CQFD (La Première)	1
Programmation musicale	1
TOTAL	10

DIVERS

Divers	2
TOTAL	2
TOTAL RÉCLAMATIONS 2013	35



Yann GESSLER
> Médiateur RTSR

* S'agissant de la question jurassienne, les réclamations ayant porté sur les émissions «Plein le poste» et «L'Agence» ont été jointes dès lors que les plaignants et les griefs étaient les mêmes.

Concernant les motifs des réclamations, deux catégories regroupent la grande majorité des plaintes (voir Annexe 2). Il s'agit d'une part du grief de diffamation à l'encontre d'une personne, d'un groupe ou d'une entreprise (15 cas) et, d'autre part, du reproche d'avoir diffusé des sujets tendancieux ou politiquement orientés (14 cas). La contestation de sujets jugés contraires à l'éthique et à la morale concerne 3 cas, au même nombre que les réclamations portant sur des problèmes techniques ou des considérations générales de programme. Il est à noter qu'en 2013 les auditeurs-télespectateurs n'ont pas considéré comme problématique la représentation de la violence ni été heurtés dans leurs convictions ou sentiments religieux au point d'ouvrir une procédure formelle, aucune réclamation n'ayant été déposée pour ces motifs.

Avec 25 réclamations déposées, soit une proportion de 71%, les **particuliers** constituent la grande majorité des plaignants. Les associations, partis politiques et institutions publiques figurent en deuxième position (7 cas, 20%), suivis par les entreprises, associations d'entreprises ou associations faitières (3 cas, 9%).

Mention détaillée des émissions incriminées

Un total de 23 réclamations a pu être traité au cours de l'année 2013 : 22 cas déposés au cours de l'année et un cas datant de 2012. Treize cas sont en cours de traitement ou ont été traités en 2014.

Au vu de l'augmentation importante du nombre de cas déposés en 2013, il ne sera pas procédé dans le présent rapport à l'examen détaillé de chacune des réclamations, mais seulement de celles qui sont les plus emblématiques et significatives, les autres apparaissant seulement en mention ou de façon résumée.

1. Réclamations jugées irrecevables (6 cas)

Six réclamations ont été jugées irrecevables en 2013, soit parce qu'elles n'entraient pas juridiquement dans le champ de compétence du médiateur, soit parce qu'elles ne constituaient pas une réclamation formelle en regard de la Loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV), mais relevait du courrier d'auditeur-télespectateur faisant état de souhaits ou de regrets.

Ce fut ainsi le cas pour certaines des réclamations portant sur les émissions et sujets suivants : *CQFD* (RTS La Première), *L'Agence* (RTS La Première), la retransmission d'un événement sportif sur RTS Deux, la programmation musicale sur RTS La Première, la contestation des activités et émissions en général de la RTS.

Parmi les réclamations déclarées irrecevables, il est à noter une contestation, par un particulier, des différentes interventions du président du **Conseil du public RTSR** dans les médias de la SSR. Le réclamant estimait que ces prises de position publiques à l'antenne de la RTS ne respectaient pas la charte déontologique du diffuseur ni le cahier des charges des membres du Conseil du public RTSR en matière de conflit d'intérêts.

Rappelant que le mandat du médiateur RTSR tel qu'il est prévu par la LRTV, art. 91 al. 3, est de traiter des questions relatives au droit du programme, en l'espèce le respect par le diffuseur des articles 4 et 5 LRTV, le médiateur a jugé que cette réclamation n'entrait pas dans son champ de compétence et l'a en conséquence déclarée irrecevable. **Plainte a été déposée par le réclamant auprès de l'Autorité indépendante d'examen des plaintes (AIEP)** (voir plus bas chapitre « Suivi des plaintes »).

2. Réclamations réglées grâce à un courrier explicatif envoyé par le diffuseur – LRTV art 93/1a (9 cas)

La procédure de médiation permet de parvenir souvent à une issue favorable par un courrier explicatif de la RTS, que le médiateur fait parvenir au réclamant. Afin de respecter au mieux le délai d'ordre de 40 jours fixé par la LRTV pour le traitement des réclamations, l'Organe de médiation demande désormais aux réclamants de se déterminer dans les 15 jours dès l'envoi du courrier de la RTS, si la prise de position du diffuseur permet de répondre ou non à leurs attentes.

Un tel courrier a ainsi permis d'apporter les explications nécessaires, de répondre favorablement aux interrogations et griefs émis par la partie réclamante et de terminer à satisfaction la procédure de médiation pour les émissions suivantes :

Couleur 3, *Audio Guide* du 7 au 11 janvier 2013: paroles des chansons de Dr Dre diffusées lors de l'émission jugées obscènes, discriminatoires et préjudiciables aux mineurs. Pour la RTS, il s'agit ici de pouvoir traiter de l'histoire et de l'actualité culturelles, dans le respect de la liberté artistique.

RTS Un, *Histoire vivante* sur les guerres du Liban, bande-annonce du 20 janvier 2013: témoignage jugé mensonger et diffamatoire à l'égard de l'État d'Israël. Le diffuseur a considéré que la diffusion du témoignage incriminé dans une bande-annonce et donc en dehors de son contexte était maladroit. Le diffuseur a présenté ses excuses et pris des mesures de validation éditoriale pour les bandes-annonces avant leur diffusion.

RTS Un, *TTC* du 18 mars 2013: séquence « Dans la peau d'un mendiant » jugée discriminatoire à l'égard des mendiants appartenant à la communauté Rom et portant atteinte à leur dignité. Pour la RTS, ce reportage d'immersion a au contraire permis de mettre en lumière une réalité économique insoupçonnée et digne d'intérêt public.

RTS Un, *19:30* du 3 mai 2013, chronique « Le Regard de... » Elena Azanov: recours à des images d'archives pour une chronique imaginaire et portant sur un tout autre sujet que celui sur lequel les séquences utilisées portaient initialement. La RTS a reconnu que l'utilisation de ces images était maladroite et a présenté ses excuses. Le diffuseur a retiré la chronique concernée de son site internet et mis sous embargo les images incriminées.

Le médiateur recommande à la RTS de garder en tout temps le contrôle de l'utilisation de ses images d'archives, y compris lorsque celles-ci s'inscrivent dans le cadre d'une chronique d'un intervenant extérieur. De plus, le médiateur recommande la plus grande prudence et la plus grande vigilance lors de l'utilisation pour des séquences de fiction d'images d'archives initialement réalisées dans le cadre d'un reportage. Le caractère fictionnel d'une telle séquence devrait alors être explicite et clairement identifiable pour le téléspectateur.

RTS Un, *Temps présent* du 29 août 2013 : mention erronée d'un nom dans le reportage. La RTS a présenté ses excuses au plaignant pour cette inadvertance. L'émission a été retirée du site internet du diffuseur et les mesures nécessaires prises dans les archives de la RTS pour que le nom de la personne concernée n'apparaisse plus dans la séquence en cas de rediffusion ou réutilisation de l'émission.

RTS Un, *Infrarouge* du 10 septembre 2013 : l'émission *Infrarouge* consacré au conflit en Syrie a été jugée discriminatoire et comme l'expression « d'une volonté manifeste de manipuler l'opinion publique » par l'association ayant déposé la réclamation. Le diffuseur a catégoriquement rejeté les reproches d'une information orientée ou unilatérale. Pour la RTS, l'émission a au contraire été marquée par une représentation équilibrée des points de vue, permettant au public de se faire sa propre opinion.

RTS Un, *19:30* du 16 septembre 2013 : visage non flouté lors d'un reportage au CHUV. La RTS a présenté ses excuses à la personne concernée et a retiré le reportage de son site internet. De plus, le diffuseur a pris les mesures nécessaires dans ses archives afin que l'image de la plaignante ne soit plus reconnaissable en cas de rediffusion ou réutilisation de l'émission.

RTS Un, *19:30* du 18 septembre 2013 : le reportage « Gestion pour autrui » a été considéré comme une atteinte à la moralité publique et une incitation à des pratiques frauduleuses. La RTS réfute tout reproche de banalisation et de soutien des pratiques décrites dans le reportage incriminé. Pour le diffuseur, ce reportage relève au contraire de sa mission d'information et a révélé des faits dignes d'intérêt public, dans le respect scrupuleux des règles éthiques et déontologiques du journalisme.

RTS Un, *Couleurs locales* du 11 octobre 2013 : absence de consentement quant au fait d'être filmé dans une boîte de nuit, dans le cadre d'un reportage consacré aux nuits lausannoises, et grief d'atteinte à la personnalité. La RTS estime avoir respecté toutes les conditions de tournage dans un tel lieu et indique que la personne se savait filmée et n'a, à aucun moment, manifesté d'opposition. Par ailleurs, la RTS juge que la séquence incriminée n'a rien de déshonorant, reflétant simplement une ambiance festive.

3. Réclamations réglées par une séance de médiation – LRTV art 93/1b (5 cas)

RTS Un, *Signes* du 22 décembre 2012. Grief: le langage parlé complété (LPC) n'est à aucun moment présenté ni même cité dans le reportage incriminé, alors que plusieurs personnes qui y apparaissent bénéficient de cette technique. Un courrier explicatif du diffuseur a dans un premier temps été adressé à la partie réclamante, puis une séance de médiation organisée. Si la rencontre n'a pas permis aux deux parties de se mettre d'accord sur le fond, la réclamante maintenant ses griefs contre l'émission, les explications apportées par la RTS et la justification de son point de vue ont favorablement répondu aux attentes de dialogue de la plaignante.

RTS Un, *36.9°* du 9 janvier 2013: deux plaignants, dont les réclamations ont été traitées au cours d'une même séance de médiation, ont estimé que la séquence consacrée aux soins dentaires n'a pas respecté l'exigence de représentation fidèle des événements. Pour les réclamants, le rôle du médecin-dentiste dans le maintien à un haut niveau qualitatif de la santé bucco-dentaire de la population a été occulté, afin de défendre la revendication du remboursement des soins dentaires par la Loi sur l'assurance maladie. Selon la RTS, le thème de l'émission était économique, mais ne portait pas sur l'aspect scientifique de la question ni sur le rôle de la profession de dentiste dans le maintien de la santé bucco-dentaire de la population suisse. Pour les représentants du diffuseur, la question centrale du reportage était de savoir «pourquoi la bouche et les dents ne sont pas inclus dans l'assurance de base», à laquelle il a été répondu en s'appuyant sur des faits historiques. Une séance de médiation a permis des échanges vifs et constructifs avec les réclamants, dont l'un, une association professionnelle, a estimé qu'ils avaient répondu à ses attentes et l'autre, un particulier, a au contraire jugé que cet échange restait insatisfaisant.

RTS Un, *Histoire vivante* sur les guerres du Liban, bande-annonce du 20 janvier 2013: témoignage jugé mensonger et diffamatoire à l'égard de l'État d'Israël. Une séance de médiation avec la plaignante a permis un échange riche et constructif. Comme pour la réclamation présentée plus haut sur le même sujet, le diffuseur a considéré que la diffusion du témoignage incriminé dans une bande-annonce et donc en dehors de son contexte était maladroit. Le diffuseur a présenté ses excuses et pris des mesures de validation éditoriale pour les bandes-annonces avant leur diffusion.

RTS Un, *TTC* du 28 janvier 2013: pour la plaignante, les chroniques telles que «Charles-Edouard» et la «Météo boursière» participent à renforcer l'image de la femme objet et constituent une discrimination faite à l'égard des femmes. Cela est contesté par la RTS, qui affirme au contraire vouloir jouer avec les stéréotypes et les clichés, pour précisément les dénoncer. Une séance de médiation a permis à la plaignante de faire part de ses reproches, portant sur l'ensemble du programme de la RTS, quant au traitement défavorable dont les femmes seraient victimes.

RTS Un, 19:30 du 30 septembre 2013, reportage sur l'affaire de plagiat à l'Université de Neuchâtel: pour la partie réclamante, le reportage incriminé est orienté, car défendant la thèse de démontrer que le rectorat de cette université aurait volontairement renoncé à réglementer le plagiat, faisant ainsi preuve d'un manque d'intérêt certain pour la question, voire l'aurait même cautionné. Selon la plaignante, cette thèse est erronée et sans fondement, ne reposant sur rien d'autre qu'une lecture erronée des faits, en l'occurrence la répartition des compétences entre le sénat et le rectorat de l'Université de Neuchâtel. Au cours d'une séance de médiation très constructive, la RTS a souligné qu'il n'y avait aucune volonté de sa part de nuire à l'institution concernée par le reportage, ni de la juger, mais seulement de présenter les faits dans le respect des règles déontologiques du journalisme. La RTS a toutefois reconnu que l'explication donnée à l'antenne aurait pu être plus claire et plus complète qu'elle ne l'avait été dans cette séquence. Les deux parties ont affiché leur volonté de dissiper les malentendus et de poursuivre un dialogue que chacun espère utile et fructueux.

4. Autres médiations n'ayant pas abouti (3 cas)

RTS Un, 36.9° du 9 janvier 2013 consacré aux soins dentaires: ainsi que mentionné plus haut, l'un des deux réclamants concernés a estimé que la procédure de médiation n'avait pu répondre de façon satisfaisante à ses attentes et se terminait pour lui sur un échec.

RTS Un, 19:30 du 15 février 2013: le reportage consacré à une pluie de météorites survenue dans l'Oural et l'interview qui a suivi ont été considérés par le plaignant comme étant incomplets et manquant de rigueur scientifique. Rappelant l'objectif d'information généraliste de cette séquence, relativement courte, la RTS a catégoriquement contesté tout manque de vérifications concernant le contenu rédactionnel de l'interview incriminée. Regrettant que la RTS ne propose pas de rectification, le plaignant a estimé que la réponse du diffuseur n'était pas satisfaisante.

RTS La Première, Journal du Matin du 18 avril 2013: le plaignant reproche à l'émission contestée d'avoir, à plusieurs reprises, fait état de l'utilisation d'armes chimiques par le pouvoir en place en Syrie, dans le cadre du conflit qui se déroule actuellement dans ce pays, sans toutefois que le journaliste faisant cette annonce ne cite ses sources, ni n'utilise la forme conditionnelle. Pour le réclamant, il s'agit là d'une violation de l'art. 4 al. 2 LRTV, prévoyant que «les émissions rédactionnelles ayant un contenu informatif doivent présenter les événements de manière fidèle et permettre au public de se faire sa propre opinion». La RTS a répondu en expliquant les circonstances dans lesquelles se prépare et se déroule le *Journal du matin*. Dans son courrier de réponse, la RTS a en outre présenté ses excuses au réclamant pour ce qu'elle considère comme un manque de précision, notamment dû aux aléas du direct. Le réclamant a estimé que cette réponse n'était pas suffisante en regard de l'importance et de la gravité de l'intérêt public concerné et a déposé **plainte auprès de l'AIEP**.

5. Réclamation en cours de traitement en 2014i (13 cas)

RTS Un, Infrarouge du 19 mars 2013 : pour les réclamants, cette émission consacrée aux gouvernants politiques et diffusée dans le contexte d'une campagne électorale à Neuchâtel n'a pas respecté, en raison de ses choix éditoriaux et d'invités, l'exigence de refléter équitablement la diversité des événements et des opinions. Dans son courrier explicatif, la RTS a répondu que cette émission ne s'inscrivait pas dans un plan de couverture concernant les élections cantonales neuchâteloises, mais portait sur les compétences et qualités nécessaires pour assumer la charge de Conseiller d'État. Le diffuseur a donc estimé que le principe d'égalité des chances des candidats n'avait pas été enfreint. Les réclamants ne se sont pas montrés satisfaits par cette réponse et ont demandé la poursuite de la procédure. Devant l'impossibilité d'organiser une séance de médiation dans un délai raisonnable, en raison des contraintes professionnelles et personnelles rencontrées par les réclamants, le médiateur a prononcé début janvier 2014 l'échec de cette procédure.

RTS Un, 36.9° du 5 juin 2013 : le sujet consacré aux urgences pédiatriques a été considéré par la partie réclamante comme unilatéral et orienté, ne constituant pas en conséquence une présentation fidèle des événements et ne permettant pas au public de se faire sa propre opinion. Une séance de médiation a été programmée début 2014.

RTS Un, 19:30 du 16 octobre 2013 : la plaignante a estimé que la séquence portant sur le plan de sauvetage de l'UBS n'a pas constitué une présentation fidèle des événements. Dans son courrier de réponse, la RTS a expliqué avoir choisi des angles précis pour le traitement de ce sujet complexe, une information exhaustive à ce propos n'étant ni réaliste ni réalisable dans un sujet de quelques minutes. Le diffuseur a ainsi estimé que sa démarche éditoriale ne constituait en rien une violation du droit du programme. La réclamante ne s'est pas montrée satisfaite par les explications apportées.

RTS Un, A Bon Entendeur du 12 novembre 2013 : le sujet consacré aux vitamines a été jugé déséquilibré par le réclamant, qui, intervenant dans le reportage, a estimé ne pas avoir bénéficié d'une équité de traitement et a demandé l'ajout d'informations en lien avec l'émission. La RTS, qui n'a pas accédé à cette requête, a répondu en précisant le mandat d'une émission comme *ABE* et en expliquant l'angle choisi pour cette séquence. Les conditions d'un dialogue constructif et la volonté de conciliation n'étant manifestement pas de mise avec la partie réclamante, le médiateur a constaté l'échec de cette procédure en janvier 2014.

RTS Un, 19:30 du 6 novembre 2013 : la séquence portant sur la représentation des femmes dans les conseils d'administration a été considérée par la plaignante comme un traitement discriminatoire à l'égard des femmes. La RTS a catégoriquement réfuté le fait que les images « prétextes » en ouverture de sujet puissent constituer une quelconque discrimination faite envers les femmes. La réclamante ne s'est pas montrée satisfaite par les explications apportées.

Couleur 3 et RTS La Première, émissions *Plein le poste* du 27 novembre 2013 et ***L'Agence*** du 1er décembre 2013: ce n'est pas moins de cinq réclamations qui ont été déposées à l'encontre de ces émissions, qui ont traité, sur le ton de la satire et de la provocation, de la Question jurassienne, démontrant une fois de plus son caractère particulièrement sensible. Il a été reproché au sketch de Thierry Meury, dans *L'Agence*, consacré au résultat du vote sur l'avenir institutionnel du Jura et du Jura bernois, et à la chronique de Patrick Dujany sur le même sujet dans l'émission *Plein le poste*, leur caractère «injurieux», «haineux», «méprisant» et «diffamatoire». Des courriers de réponse ont été adressés aux réclamants et des séances de médiation sont prévues début 2014.

RTS Un, 19:30 du 3 décembre 2013, en particulier le reportage consacré au traitement des déchets amiantés dans les décharges: le réclamant a estimé que cette séquence violait le refus de diffusion qu'il avait opposé à la RTS et ne présentait pas de manière objective les événements. Une séance de médiation sera organisée.

RTS Un, 19:30 du 6 décembre 2013, en particulier sa séquence consacrée aux affaires fiscales et pénales concernant M. Dominique Giroud: pour la partie réclamante, le sujet n'a pas été traité de manière objective et constitue une atteinte illicite à la personnalité. Le médiateur a proposé aux parties la tenue d'une séance de médiation.

RTS Deux, *Histoire vivante* du 15 décembre 2013: pour le plaignant, l'émission consacrée au nucléaire en France constitue une charge unilatérale contre le nucléaire, passant sous silence les avantages de cette technologie. Le réclamant estime donc que le public a été induit en erreur et n'a pas pu se forger sa propre opinion. Une prise de position écrite a été demandée à la RTS.

6. Suivi des plaintes

Plainte contre les **interventions du président du Conseil du public RTSR** dans les médias de la RTS: l'AIEP a demandé au réclamant de fournir des indications quant à sa qualité pour agir, ainsi que de spécifier en quoi les émissions incriminées violaient les art. 4 et 5 LRTV. Le réclamant ayant par la suite retiré sa plainte, cette procédure est devenue sans objet et a été radiée.

Refus d'accès au programme: le réclamant contestait la décision de publissime de ne pas diffuser des spots de publicité pour son site internet de vente d'articles érotiques et pour adultes. La plainte a été rejetée à l'unanimité.

RTS Un, *Mise au point* du 13 mai 2012: le réclamant a estimé que l'émission avait gravement violé le devoir d'objectivité, particulièrement en ce qui concerne les mesures de rejet dans le Rhône par la raffinerie de Tamoil SA à Collombey-Muraz. Le délai impératif de 20 jours à compter de la diffusion de l'émission n'ayant pas été respecté

pour le dépôt de la réclamation (art. 92 al. 1 LRTV), la réclamation avait en conséquence été jugée irrecevable par le médiateur RTSR. Plainte avait alors été déposée auprès de l'AIEP au motif notamment que le point de vue du médiateur constituait « l'expression d'un formalisme excessif et, par conséquent, arbitraire ». Après examen, l'AIEP a considéré que la réclamation était en effet tardive et qu'il n'y avait aucun formalisme excessif ni arbitraire à s'en tenir en l'espèce au délai de 20 jours fixé par la LRTV. La plainte a donc été déclarée irrecevable.

RTS Un, *Mise au point* du 3 juin 2012 et son reportage intitulé « Masseur ou faux-frère » et **19:30** du 1er juillet 2012 : deux plaintes avaient été déposées auprès de l'AIEP contre l'émission *Mise au point* consacré à la Méthode Grinberg et une plainte contre la séquence du **19:30** consacrée au même sujet. Les réclamants reprochaient aux émissions concernées d'être partiales et de constituer un parti-pris à l'encontre de la Méthode Grinberg, qu'elles dépendraient de façon uniquement négative. Les trois plaintes ont été considérées comme non fondées et ont été rejetées à l'unanimité.

Outre les réclamations et plaintes mentionnées dans le présent rapport, un nombre important de messages électroniques parviennent chaque semaine à l'Organe de médiation RTSR, exprimant des souhaits, des regrets ou des critiques par rapport aux émissions diffusées. Le médiateur répond à chacun de ces messages, pour autant qu'ils ne soient pas injurieux, et renvoie alors à la page de contact de la RTS et à celle des SRT cantonales.

Le médiateur a eu en outre le plaisir d'accueillir Mme Véronique Michellod pour un stage dans le cadre de son diplôme en médiation, suivi à l'Institut Universitaire Kurt Bösch de Sion (IUKB). Durant plus d'une année, Mme Michellod a pu suivre de près les activités de médiation de la RTSR et en acquies une connaissance approfondie, lui ayant permis de mener en co-médiation, puis en médiation, des séances réunissant réclamants et représentants de la RTS. Mme Michellod réalise son travail de mémoire sur les différences de pratiques et de cultures de la médiation constatées entre l'Organe de médiation RTSR et l'Ombudstelle de SRG.D.

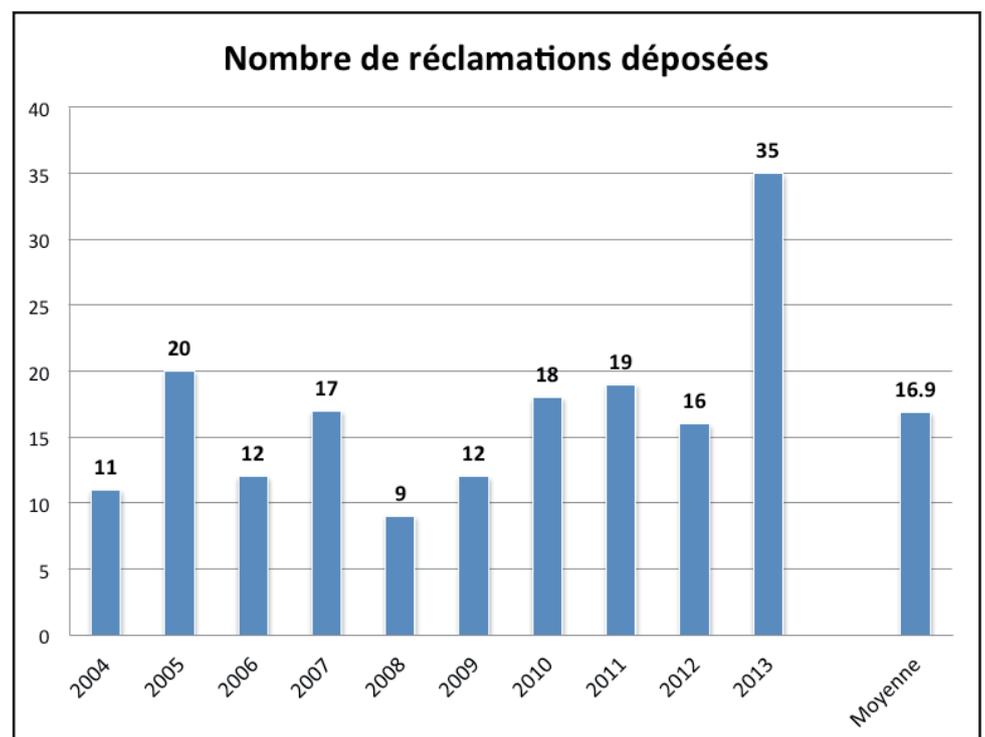
Notons encore que le médiateur a présenté le rôle et les activités de l'Organe de médiation RTSR lors d'une conférence donnée à Genève le 10 avril 2013 dans le cadre des « Petits déjeuners de la médiation », organisés par la section romande de la Chambre Suisse de Médiation Commerciale et par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Genève.

En conclusion, le succès de la médiation ne se dément pas et toute l'utilité de cette procédure est démontrée par les chiffres : en 2013, plus de 91% des réclamations déposées n'ont pas été suivies de plainte auprès de l'AIEP (voir Annexe 6). C'est là un succès manifeste dans la résolution des conflits et dont on peut se réjouir.

Que soient enfin remerciées ici toutes les personnes de la RTS qui ont été sollicitées pour participer ou apporter leur concours aux séances de médiation et au travail du médiateur, en particulier M. Patrice Aubry, chef du services des Affaires juridiques, M. Christophe Chaudet,

adjoint à la Direction des programmes, M. Pascal Crittin, directeur des Affaires générales, Mme Claude-Hélène Goy, juriste, M. Pierre Luyet, secrétaire général du Département de l'Actualité, Mme Michèle Steudler, juriste, ainsi que tous les producteurs et journalistes qui ont participé au processus de médiation durant cette année 2013 particulièrement intense.

Motifs des réclamations	Nombre de réclamations 2013
Diffamation d'une personne, d'un groupe ou d'une entreprise	15
Sujet tendancieux, politiquement orienté	14
Sujet contraire à l'éthique ou à la morale	3
Problèmes techniques, contestations diverses	3
Représentation de la violence	0
Heurt des convictions ou sentiments religieux	0
TOTAL	35



DEUXIÈME CHAPITRE **QUALITÉ**

6. Rapport de la RTS sur la Qualité et le Service public

par **Isabelle BINGGELI** | *Déléguée de la RTS au suivi de la qualité*

Préambule

À la RTS, l'action de la déléguée au suivi de la qualité du programme est complémentaire à l'action professionnelle des responsables éditoriaux. Cette complémentarité est une dimension essentielle : la ligne professionnelle se concentre entre autres sur des questions d'anticipation et de suivi de sujets, de concepts d'émission, de casting, juge de « l'usure » de telle émission, du talent de tel animateur ou journaliste...

De manière générale, un « système qualité » est transversal aux lignes hiérarchiques, il veille à ce que les processus soient décrits (en particulier dans un mandat d'émission), que ces processus soient mis en œuvre et il permet de vérifier le bien-fondé et l'action de ces processus dans des bilans qualité réguliers. En d'autres termes, la ligne est garante de la qualité, elle accomplit la mission, définit les contenus et les objectifs, élabore les prestations et leurs moyens de mise en œuvre tandis que **le système qualité examine en priorité les processus de « fabrication » des émissions.**

1. Examen de la qualité : méthodologie

La SSR propose aux UE « Les standards applicables à la gestion de la qualité ». C'est un cadre théorique, un premier pas indispensable. Aujourd'hui, le suivi de la qualité du programme de la RTS fonctionne sur trois axes concrets :

- La mise en place par la direction du programme de **mandats éditoriaux**. Ce sont des écrits qui permettent de définir clairement et précisément les objectifs et les ambitions d'une émission et de préciser les moyens mis en œuvre pour la réaliser. Le mandat est un « contrat » entre les directions éditoriales et les producteurs.
- Des échanges avec les rédacteurs en chef et les chefs d'antenne radio permettent de dégager des **boucles d'amélioration**.
- Des **bilans d'émission** qui se déclinent en trois niveaux :
 - Des données quantitatives relatives à l'audience.
 - Une étude qualitative auprès du public réalisée par un institut indépendant.
 - Un bilan professionnel qualitatif écrit avec, en toile de fond, les valeurs de la RTS (l'ouverture, la créativité, la proximité, l'indépendance, la responsabilité) et les critères qualitatifs de la Concession mentionnés dans l'article 3 (« *Les divers domaines de programme... se distinguent par leur crédibilité, leur sens des responsabilités, leur pertinence et leur professionnalisme journalistique...* »). Le bilan d'émission peut être assimilé au « forage » profond et exhaustif d'une émission. Dans ce cadre d'exigences professionnelles, nous évaluons aussi bien l'originalité d'une émission, le plaisir qu'elle

suscite ou son impartialité journalistique. Les membres participant à ces bilans sont le directeur du Programme ou de l'Actualité, selon l'émission traitée, la responsable de la programmation, le rédacteur en chef, le producteur, le réalisateur en TV, le chef d'antenne en radio, le responsable d'études et audience et la déléguée au suivi de la qualité du programme qui anime et synthétise les débats.

2. Mesures qualitatives prises en 2013

Huit émissions ont été évaluées par des bilans qualité en 2013, dont une offre trimédiale :

En radio :

- **L'émission *On en parle*.** Cette émission axée sur la consommation et le service, créée en 1999, est l'un des piliers de La Première et un repère pour le public. Dans un environnement qui se complexifie et évolue rapidement, cette émission se distingue par son utilité.

Mesures :

- Se concentrer sur la fidélisation de l'animation (la création d'un nouveau tandem en 2014).
 - Renouveler la forme et le rythme de l'émission.
 - Explorer de nouvelles thématiques, et surtout leur vulgarisation : il convient de gagner encore en efficacité dans l'explication et les conseils pratiques tandis que les sujets peuvent être très techniques et relativement austères (assurances, droit, nouvelles technologies, etc.)
- **L'émission *Vertigo*.** Émission nouvelle de la grille de La Première, ce magazine culturel quotidien est une audace programmatique de par l'horaire grand public de sa diffusion (16h30-18 h00) malgré une thématique - la culture - jugée souvent peu accessible. *Vertigo* prouve le contraire même si des améliorations peuvent encore se dessiner.

Mesures :

- L'animation et le dialogue doivent circuler de manière plus fluide entre les intervenants autour de la table.
- Éviter absolument « l'entre soi ».
- Rechercher des invités « populaires », bénéficiant d'une notoriété reconnue par le plus grand nombre.
- L'équipe réfléchit à permettre une meilleure accessibilité des sujets et traiter de domaines plus « pointus » avec naturel et décontraction.
- Le très grand professionnalisme du producteur, à la fois intervieweur et meneur de jeu, doit permettre à chacun des chroniqueurs de trouver sa place. L'équipe de *Vertigo* a notamment pour objectif de demeurer très identifiée.
- Supprimer les effets de réalisation parasites (l'utilisation systématique d'extraits de films par ex.).

- Il a été demandé à la programmation musicale, quant à elle, d'être plus contemporaine et urbaine.
- La formule de l'émission **En ligne directe**, née en février 2012, a évolué depuis le 26 août dernier. C'est dans cette optique qu'a été fait le bilan qualité de cette émission interactive. Si le téléphone est classique et très utilisé en radio, la mise à l'antenne d'*En ligne directe* avec son application smartphones qui permet d'atteindre les auditeurs via les réseaux sociaux est une proposition unique. L'intégration est exemplaire: c'est un concept d'émission qui joue totalement sur le lien antenne-web-réseaux sociaux.

Mesures:

- Sur une augmentation qualitative des interventions et des intervenants en revenant autant que possible au format talk-show réunissant des experts de la matière autour de la table avec toujours les acteurs des réseaux sociaux, relayé par un journaliste, et un téléphone d'auditeur en fin d'émission.
 - Ce débat se veut constructif et orienté solutions, en soignant en particulier la conclusion de l'émission: en quoi le débat a-t-il réussi à faire avancer le sujet du jour, les interventions ont-elles enrichi la réflexion ?
 - Travailler encore un questionnement plus direct, sans répétition, afin d'améliorer la lisibilité de l'émission.
- Émission récente, elle aussi **CQFD** a pour objectif d'informer le grand public de l'actualité scientifique et de la santé. **CQFD** est une émission de « formation », dite de société, dont l'écoute doit permettre au public d'acquérir des connaissances.

Mesures:

- Compte tenu de la difficulté de certains sujets, l'équipe et ses producteurs doivent aller plus loin encore dans la transmission du savoir. L'enjeu actuel de cette émission, placée dans la grille à une bonne heure d'écoute, est de faciliter l'accès des matières traitées, ceci afin que les auditeurs éprouvent de la curiosité pour la matière et surtout du plaisir à l'écoute des sujets.
- Dans le but de dépasser la pensée unique, l'équipe doit travailler encore la pluralité, la confrontation des idées et des certitudes. Dans le même objectif, elle doit amener le débat dans **CQFD**.
- L'équipe réfléchit à de nouvelles formes de narration qui lui permettront de raconter les sciences et la médecine: l'effort de vulgarisation est complexe, mais indispensable. L'équipe travaille notamment sur les « angles » des sujets.
- Travail à mener aussi avec les journalistes-animateurs remplaçants pour qu'ils trouvent leur juste posture.
- La programmation musicale devrait trouver un rythme plus vif qui « colle » mieux à l'émission.

En télévision, les bilans d'émission ont concerné les émissions suivantes :

- **Un dîner à la ferme** dont la principale mission est de (re)découvrir des régions, terroirs et spécialités romandes. Cette émission de divertissement, qui a vécu sa quatrième saison, participe de la cohésion romande. Elle s'éloigne des codes de la télé réalité pour renouer avec des valeurs plus authentiques, bienveillantes, instructives ou ludiques (les spécificités d'une région, la qualité des produits, leur traçabilité, la camaraderie entre les candidats...).

Mesures:

- La formation de cadreurs capables de faire avancer cette écriture visuelle.
 - Intensifier la formation de réalisateurs curieux de mettre en valeur et de faire progresser encore cette télévision grand public, appelée à la RTS «télévision du réel». Former la relève professionnelle est indispensable, ceci d'autant plus que cette émission plaît et est regardée par toutes les tranches d'âge.
 - La ligne graphique et la musique sont à retravailler pour la future saison de l'émission.
- **Mise au point** est un magazine d'actualité, vieux de 17 ans, qui a réussi à évoluer de manière positive en «cassant le moule», en variant les formats, les traitements, les sujets parfois insolites. La production et la réalisation ont eu l'audace de se renouveler, de traiter des sujets les plus divers. *MAP* est une émission très accessible qui a trouvé un ton, voire un humour, intégré dans le flux de l'émission. Le rythme actuel est rapide et agréable, mais l'équipe sait qu'elle devra réfléchir à de nouvelles formes de narration.

Mesures:

- Développer le «réflexe» réseaux sociaux compte tenu du public.
 - Créer des coups/événements quant aux choix des invités.
 - Lancer une réflexion anti-routine en créant par exemple de nouvelles chroniques.
 - Par ailleurs un dialogue est en cours avec le département des Opérations pour imaginer une plus grande flexibilité des équipes indispensable aux magazines d'actualité compte tenu des moyens mis à disposition.
- Les séries maison, coproduites par la RTS, **Port d'attache** et **L'Heure du Secret** ont aussi été l'occasion d'un bilan qualité: l'existence de ces fictions, ancrées localement, originales et romandes, sont la preuve d'une démarche volontaire du service public avec ce que cela suppose de formation, de savoir-faire, de travail d'écriture, de relecture, d'engagement... Le phénomène de reconnaissance identitaire est puissant et ne peut être initié en Suisse romande que par la RTS.

Mesures:

- Continuer à travailler les questions liées à l'intrigue, au rythme, à l'humour... Cela suppose une pratique de l'écriture de scénario, de la direction d'acteurs, etc.
- Après plusieurs années d'appels à projets, dresser un bilan de la démarche et évaluer par exemple l'intérêt de fidéliser des entreprises de cinéma

- Nous avons également effectué un bilan transversal de ***l'offre sportive de la RTS*** (TV, radio, MM): les questions de narration des événements sportifs et des enjeux du sport sont au cœur de la démarche quotidienne de la rédaction en chef et des collaborateurs.

Mesures:

- Intensifier encore le suivi des collaborateurs en global et bilatéral (en particulier briefings-débriefings).
- Travailler la scénarisation, la dynamique, la structuration, la convivialité des émissions *Sport Dimanche* et *Sport Première* en radio.
- Améliorer la qualité (contenu et forme) des commentaires, renforcer l'esprit critique.
- Porter une attention particulière à la relève journalistique.
- Vérifier et améliorer l'adéquation entre les besoins de la rédaction et les possibilités techniques et humaines du département Opérations.

La mise en œuvre des mesures des bilans est régulièrement vérifiée par la déléguée au suivi de la qualité et les rédacteurs en chefs ou les chefs d'antenne.

Une mesure, pour précision, revient dans chacun des bilans: développer l'interrégionalité et sortir des frontières romandes pour s'intéresser aussi à des thématiques suisses alémaniques ou tessinoises.

3. Études qualitatives (hors bilans d'émissions)

En plus des études qualitatives (le point de vue du public) produites pour les bilans d'émission (cf. point 2), trois études ont été menées en 2013:

- Évaluation de La Première six mois après le lancement de la nouvelle grille
- Étude sur la mobilité: enquête sur les comportements des internautes sur nos plateformes
- RTSinfo: enquête sur la navigabilité. En d'autres termes, comment les internautes consultent nos contenus sur le net.

4. Formation de base et formation continue: les faits

Les formations suivies par les collaborateurs des métiers éditoriaux sont encore en nette augmentation en 2013. 1'329 personnes* ont suivi 59'800 heures de formation, soit près de 40% de plus qu'en 2011. Cela représente 33'400 heures de formation continue et 26'400 heures de formation initiale. Cette hausse est principalement due à l'augmentation du nombre de stagiaires dans les métiers de l'éditorial qui prend tous ses effets en 2013. 15 stagiaires journalistes, animateurs et réalisateurs sont désormais en formation permanente.

	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre de collaborateurs Actu-Programme formés	715	971	1'252	1'475	1'329
Nombre d'heures Actu-Programme (total)	21'776	27'861	35'336	41'634	59'800
Nombre d'heures de formation continue		10'901	16'640	20'034	33'400
Nombre d'heures de formation initiale (stages)		16'960	19'226	21'600	26'400

* Un collaborateur qui suit plusieurs formations est ici compté plusieurs fois

La Formation a mené des actions d'envergure en 2013 à l'attention des départements des Programmes et de l'Actualité. Les collaborateurs d'Option Musique ont bénéficié d'un accompagnement spécifique sur les compétences d'antenne. L'accent sur la formation à la Déontologie s'est poursuivi : 91 collaborateurs ont suivi le cours de base, 14 autres ont participé à des sessions de rafraîchissement. La formation RTS aux réseaux sociaux a rencontré un très vif succès, 102 collaborateurs l'ont suivie en 2013.

Enfin, l'offre de formation est en ligne depuis avril 2013. Le portail personnel SAP offre la possibilité aux collaborateurs de consulter le catalogue et s'inscrire directement. Cette offre ainsi que les formations «sur mesure» répondent aux besoins des collaborateurs; selon près de 800 évaluations rendues en 2013, 98% des participants ont jugé les formations utiles, répondant à leurs besoins.

5. Bilan qualitatif des contenus transversaux

Le grand projet 2013 fut bien évidemment **Les Suisses** (un mois thématique) qui a remporté le succès que l'on sait.

En dehors de cette opération nationale, plusieurs journées ou semaines spéciales ont été réalisées à la RTS. Relevons par exemple : «Qui nous soignera demain ? », soit une collaboration des émissions santé de la radio et la TV avec des développements intéressants sur le web. Le conflit syrien a aussi été la source d'une semaine thématique plurimédia. D'un point de vue organisationnel, la principale différence avec les années précédentes est que l'initiation (les concepts de sujets convergés) et le suivi éditorial sont le fait des rédacteurs en chef directement concernés et non plus par d'un chef de projet ad hoc. La collaboration des médias est donc une réalité toujours plus concrète et spontanée à la RTS.

6. Bilan des contentieux

A) Le comité déontologique

Suite à plusieurs cas ayant donné lieu à des discussions au sein des rédactions RTS, et avec pour objectif d'uniformiser les pratiques Programmes et Actualité tant radio que TV, le Comité déontologique a rédigé un document intitulé «Avis et recommandations du Comité déontologique concernant la mention des noms des personnes impliquées dans une procédure judiciaire». Pour rappel, le Comité déontologique dépend du Conseil de Direction Programme et Actualité (CDPA) directement qui l'alerte selon les besoins.

Le Comité Déontologique a traité en 2013 de divers thèmes dont les principaux sont :

- Les accords de confidentialité passés entre une entreprise, sujette d'enquête journalistique, et la production RTS concernée.
- Le débat s'est élargi aux accords concernant les conditions posées pour réaliser des interviews, en situation de reportages par exemple.
- Les avis de recherche diffusés par la police (affaires Marie et Adeline).
- Internet et le droit à l'oubli.
- Perquisitions et protection des sources, suite à «l'affaire Rocchi» à Neuchâtel.
- L'utilisation de Twitter et des réseaux sociaux par les journalistes.

Mesures:

- Le rappel des règles sur l'utilisation des réseaux sociaux (mélange professionnel/privé) ont été précisées par le CDPA.
- Perquisitions: organisation en cours d'un atelier avec les journalistes concernés.
- Protection des données sur les appareils électroniques portables. Une formation sera réactivée par le président du Comité déontologique.
- Par ailleurs, il se rendra à la séance des producteurs pour traiter de ces aspects déontologiques et répondre aux interrogations des producteurs.

B) L'aspect juridique

Pour permettre une vision longitudinale du point de vue du droit et offrir aussi une appréciation qualitative de l'offre, voici les décisions rendues en 2011, 2012 et 2013 concernant des émissions de la RTS.

	Plaintes/requêtes admises	Plaintes/requêtes rejetées/classées
2011	<u>AIEP</u> Plainte de Charles Poncet admise contre un reportage de <i>MAP</i> consacré à la Lybie.	<u>AIEP</u> Rejet d'une plainte formée par La Gauche contre les émissions de la RTS consacrées aux élections fédérales.
	<u>Procédure civile</u> Requête de La Gauche en mesures provisionnelles concernant les émissions consacrées aux élections fédérales admise en première instance (requête rejetée sur recours de la RTS en 2012).	<u>Procédure pénale</u> Classement par le Ministère public genevois d'une plainte pénale formée contre les caricatures de Mix & Remix et les propos d'internautes mis en ligne sur le site web d' <i>Infrarouge</i> (émission consacrée aux prêtres pédophiles).
		<u>Procédure civile</u> Rejet par le Tribunal de première instance de Genève d'une requête en mesure provisionnelle contre un sujet du 19:30 consacré à l'autorité parentale conjointe.
2012	<u>AIEP</u> Plainte admise contre un sujet du 19:30 concernant le projet de Musée Chaplin (violation du principe de présentation fidèle des événements : audition des personnes faisant l'objet de reproches graves)	<u>Conseil suisse de la presse</u> Rejet d'une plainte formée contre l'émission <i>Tango</i> de la RTS.
	<u>AIEP</u> Plainte admise contre un sujet du 19:30 consacré au NIFFF (rétrospective du cinéma gore). Recours de la SSR rejeté 2012 par le Tribunal fédéral (protection des mineurs, avertissement en cas de diffusion d'images violentes).	<u>Procédure civile</u> Rejet d'une requête en mesures provisionnelles formée par Marc-Etienne Berdoz S.A. contre une émission d' <i>ABE</i> .
		<u>AIEP</u> Rejet de la plainte formée par Tamoil concernant une émission diffusée par <i>MAP</i> (non entrée en matière). Décision confirmée en 2013 par le Tribunal fédéral.

Plaintes/requêtes admises	Plaintes/requêtes rejetées/classées
2013	<u>AIEP</u> Rejet de deux plaintes formées contre un reportage de MAP et un sujet du 19:30 consacrés à la Méthode Grinberg.
	<u>Procédure civile</u> Rejet d'une action en protection de la personnalité concernant un reportage du 19:30 consacré au projet de Musée Chaplin. Recours pendant devant la Chambre d'appel.

7. Musique suisse

La part de musique suisse, toutes tendances confondues, diffusée sur les antennes radio n'a cessé de progresser depuis la signature de la Charte de la musique suisse il y a 10 ans, elle est aujourd'hui très stable et de plus en plus crédible. Les artistes suisses sont régulièrement invités pour faire entendre leurs dernières créations ou enregistrements. Pour rappel, en radio, la diffusion de la musique suisse n'est pas cloisonnée dans des horaires spécifiques, mais elle est diffusée tout au long de la journée, selon les mêmes rotations que les artistes internationaux. Les chiffres 2013 de la RTS sont issus d'une semaine test (du 3 au 9 juin). Les relations professionnelles entre les acteurs de la musique suisse et la SSR demeurent d'ailleurs excellentes.

Chaînes radio	2012	2013	Tendance
La Première	19,55%	18,33%	-
Espace 2	15,18%	15,61%	+
Couleur 3	19,23%	19,27%	+
Option Musique	14,20%	14,20%	=

Pourcentages calculés sur 168 heures (24h/24h).

Si Option Musique obtient des chiffres mineurs aux autres chaînes, c'est simplement parce qu'elle diffuse beaucoup plus de titres chaque jour. Ainsi, de fait, Option Musique a diffusé en 2013 2h57 de musique suisse par jour, soit 39 titres quotidiennement!

8. Les chiffres-clés

Audiences RTS

Chaînes TV		Valeurs			
Part de marché 24h	Unité	RÉEL 2013			
RTS Un	%	22.2			
RTS Deux	%	6.7			
TOTAL RTS	%	28.9			
Part de marché prime-time	Unité	RÉEL 2013			
RTS Un	%	28.4			
RTS Deux	%	6.7			
TOTAL RTS	%	35.0			
Pénétration nette	Unité	RÉEL 2013			
RTS Un	%	43.2			
RTS Deux	%	23.1			

direct + rattrapage jusqu'à 2h

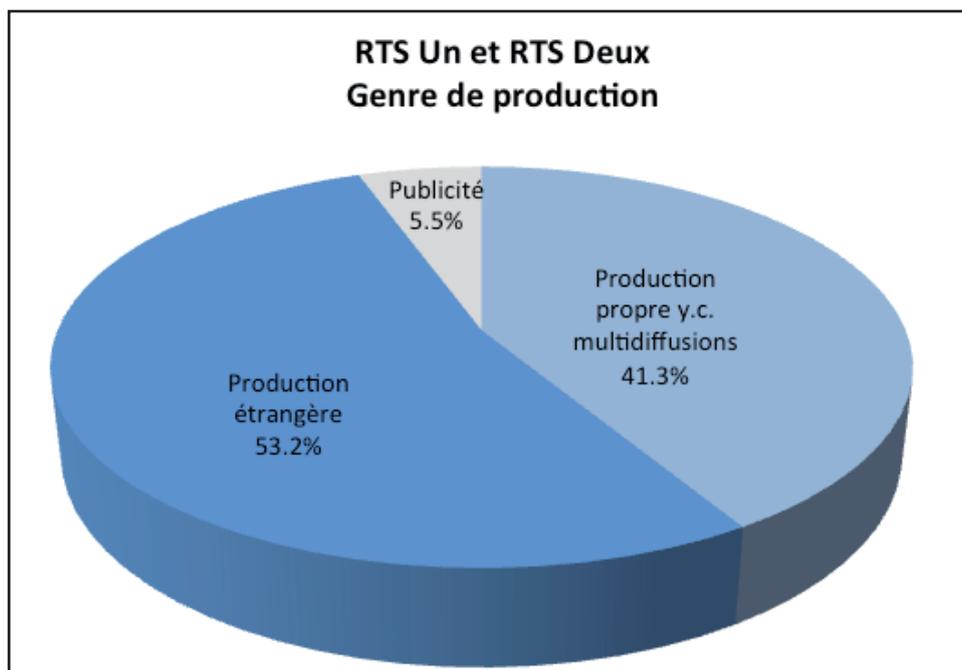
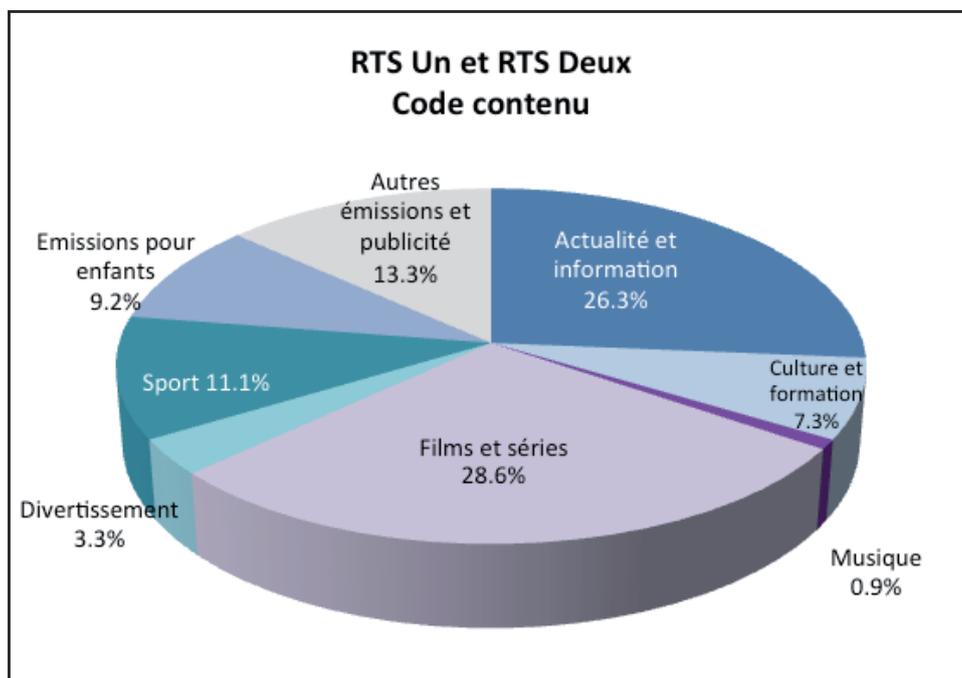
Chaînes radio		Valeurs			
Part de marché	Unité	RÉEL 2013	RÉEL 2012	COMPARAISON RÉEL 2013/2012	
La Première	%	37.9	39.2	- 0.3	
Espace 2	%	2.7	2.8	- 0.1	
Couleur 3	%	7.5	7.4	+ 0.1	
Option Musique	%	8.7	8.2	+0.5	
Pénétration nette	Unité	RÉEL 2013	RÉEL 2012	COMPARAISON RÉEL 2013/2012	
La Première	%	35.7	37.8	- 2.1	
Espace 2	%	6.2	7.5	- 1.3	
Couleur 3	%	13.9	14.5	-0.6	
Option Musique	%	13.2	12.9	+ 0.3	

Fréquentation internet		Moyenne mensuelle		
Comportement	Unité	RÉEL 2013	RÉEL 2012*	COMPARAISON RÉEL 2013/2012
RTS.ch	Unique Client	1'266'000	1'161'500	+9%
Podcastdownloads TV	valeur absolue	---	---	---
Podcastdownloads Radio	valeur absolue	---	---	---
Video on Demand RTS.ch (VoD)	valeur absolue	4'091'436	4'097'788	+0%
Audio on Demand RTS.ch (AoD)	valeur absolue	458'883	424'266	+8%
Livestreaming TV	nombre de streams lancés	793'639	804'793	-1%
Livestreaming Radio	nombre de streams lancés	562'181	619'085	-9%

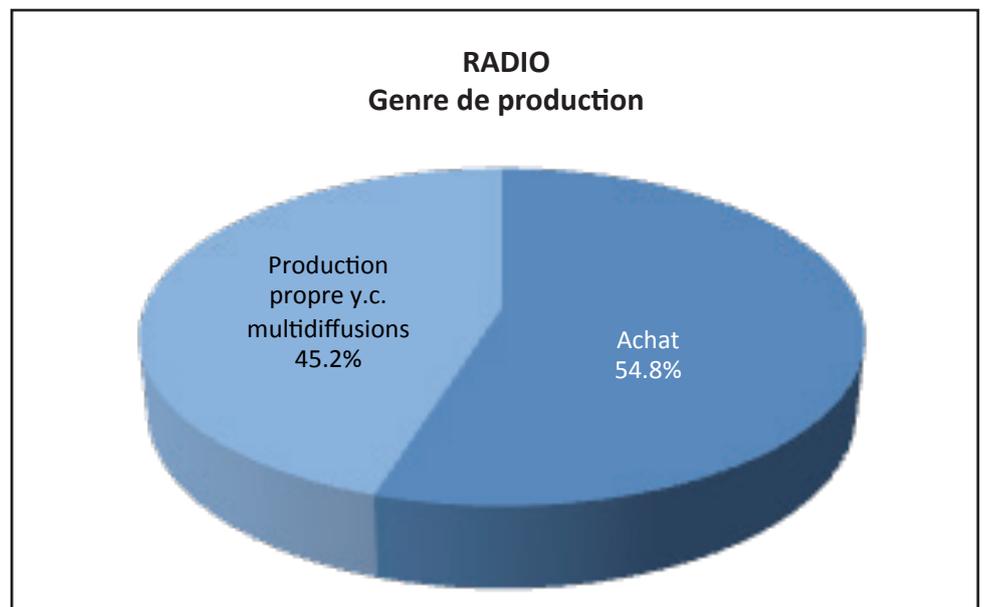
*depuis le lancement du nouveau site RTS.ch en mars 2012. Comparaison avec les anciens sites tsr.ch et rsr.ch impossible.

Diffusion 2013 (TV et Radio : productions originales y.c. multidiffusions)

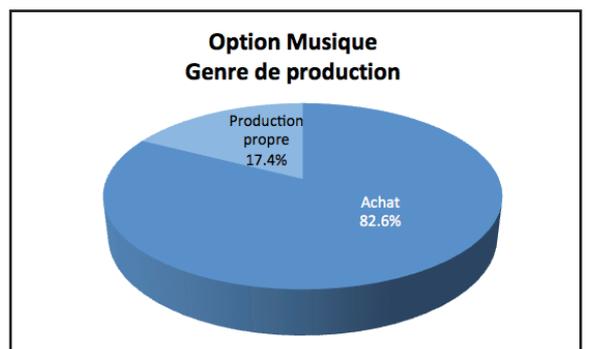
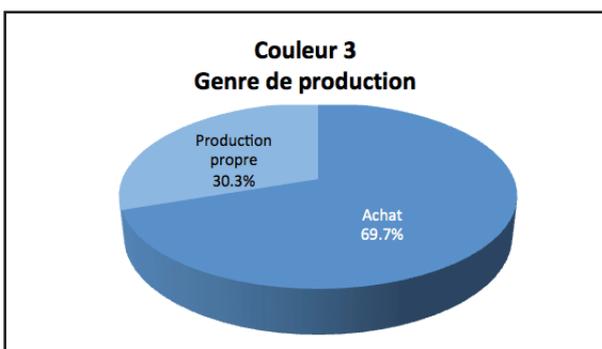
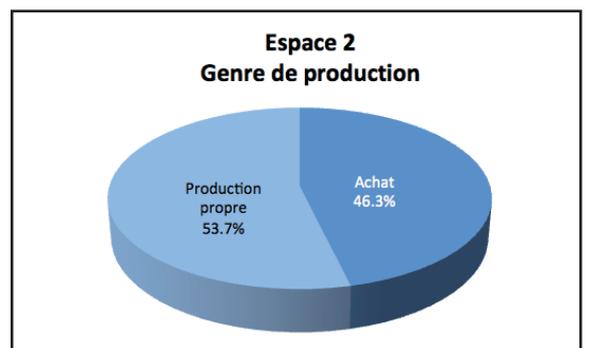
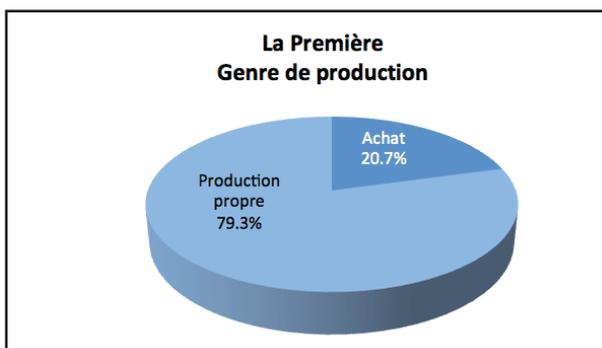
TELEVISION



RADIO



L'achat regroupe essentiellement la musique du commerce



DEUXIÈME CHAPITRE **QUALITÉ**

7. Rapport du Comité régional en matière de programmes et de qualité

par **Jean-François ROTH** | *Président RTSR*

Lors de sa séance du 20 février 2013, le Comité régional a une nouvelle fois fixé les concepts de programme (2014-2015) sur la base des propositions de la RTS et a adopté la répartition des moyens entre les chaînes et les domaines de programme pour 2014.

Une nouvelle méthode d'analyse, décidée au niveau national, a été proposée. Malgré la complexité et l'aridité de ce nouveau document, la discussion avec la RTS s'est déroulée de manière ouverte et constructive.

Le Conseil régional a pris acte de ces concepts de programme de la RTS lors de sa séance du 12 avril 2013.

Le 20 août 2013, le Comité régional RTSR et la direction RTS se sont réunis pour examiner de manière approfondie certaines questions relatives aux programmes de la RTS et déterminer si elles devaient donner lieu à des recommandations pour l'élaboration des concepts de programmes à adopter en 2014. Au cours de ce séminaire, trois thèmes ont été abordés :

1. La formation de l'opinion lors des élections cantonales en Suisse romande
2. La politique d'achat et de programmation des fictions et des séries
3. L'examen détaillé d'un bilan d'émission

Concernant le 1er thème, le Comité régional est conscient que les élections cantonales intéressent peu les citoyens des autres cantons et qu'il est difficile pour la RTS (notamment en TV où les décrochages sont interdits) de remplir son mandat de formation de l'opinion en restant pertinent sur l'ensemble de la Suisse romande. Il est d'avis que la RTS doit être présente avec ses propres journalistes lors de débats électoraux cantonaux. En revanche, rien ne s'oppose à ce qu'elle coproduise ces débats avec les moyens techniques des médias régionaux. Il estime également que la mise en évidence de quelques personnalités lors des débats est justifiée. Il reconnaît que l'émergence de candidats se fait plutôt lors de débats thématiques et soutient l'idée de privilégier des reportages sur les candidats lors des premiers tours, en limitant les débats aux deuxièmes tours.

La présentation par la RTS de sa politique d'achat et de programmation des fictions et des séries a permis au Comité régional d'être sensibilisé à l'importance des fictions achetées pour la TV. Il est conscient des contraintes et des enjeux de la programmation et comprend que pour avoir du succès, les séries diffusées par la RTS doivent être fédératrices. Il salue le fait que les achats de fiction se fassent de manière distincte pour chaque région linguistique. Une centralisation serait dommageable pour la Suisse romande car les publics sont différents, mais surtout la RTS risquerait de perdre l'accès aux doublages français et le droit aux premières diffusions, ce qui aurait des conséquences négatives sur leur attractivité auprès du public.

Le Comité régional s'est également penché de manière détaillée sur un bilan d'émission, afin de mieux comprendre le fonctionnement de cet outil analytique qui a pour but de renforcer la qualité des programmes. La concession stimule la SSR à renforcer la qualité de ses programmes en fixant quatre critères en relation avec la qualité: la pertinence, la crédibilité, le sens des responsabilités et le professionnalisme. À cela s'ajoutent cinq valeurs énoncées par la RTS: l'ouverture, la créativité, la proximité, l'indépendance et la responsabilité. C'est en fonction de ces critères que sont établis les bilans d'émission.

De son côté la RTS a adressé un rapport sur la qualité au Comité régional résumant les mesures prises par l'entreprise pour assurer et vérifier la qualité des émissions qu'elle diffuse. Le Comité régional a accepté ce rapport le 20 mars 2013 et le Conseil régional en a pris acte le 12 avril 2013.

Le Comité régional constate avec satisfaction que la démarche «Qualité» est bien suivie et que des efforts importants sont fournis par la RTS pour assurer la qualité de ses programmes.

ANNEXES

La RTSR

La Radio Télévision Suisse Romande (RTSR) est une société régionale membre de la Société suisse de radiodiffusion et télévision SRG SSR. Elle a la forme juridique d'une association au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse et est inscrite au Registre du commerce. Son siège est à Lausanne. La RTSR agit de manière autonome dans le cadre des statuts et du règlement d'organisation de SRG SSR et de la concession accordée à cette dernière.

La RTSR se compose des Sociétés membres suivantes (état 2014):
Sociétés de Radiodiffusion et de Télévision (**SRT**) du canton de

Berne (SRT-BE)

Présidente: **Lydia Flückiger-Gerber**

Fabrikstrasse 10
3292 Busswil
srtberne@rtsr.ch

Fribourg (SRT-FR)

Président: **Léon Gurtner**

Chemin des Lilas 2
1700 Fribourg
srtfribourg@rtsr.ch

Genève (SRT-GE)

Président: **Pierre-André Berger**

Rue des Moraines 3
1227 Carouge
srtgeneve@rtsr.ch

Jura (SRT-JU)

Président: **Jean-Jacques Plomb**

Sous-les-Pins 831
2902 Fontenais
srtjura@rtsr.ch

Neuchâtel (SRT-NE)

Président: **Marc-Alain Langel**

Chemin de l'Ecluse 14
2022 Bevaix
srtneuchatel@rtsr.ch

Valais (SRT-VS)

Président: **Bernard Attinger**

Case postale 87
1920 Martigny 1
srtvalais@rtsr.ch

Vaud (SRT-VD)

Président: **Marc Oran**

Chemin en Moratoux 2
1077 Servion
srtvaud@rtsr.ch

Le Conseil régional (état 2014)

Le Conseil régional est l'organe suprême de la Société.

Délégués des SRT

BE:	Lydia Flückiger-Gerber	1959	dès 01.05.10
	Françoise Steiner	1948	dès 22.04.09
FR:	Léon Gurtner	1951	dès 20.02.14
	Nicole Berger	1952	dès 01.02.08
GE:	Pierre-André Berger	1964	dès 01.01.10
	Jean-Philippe Terrier	1974	dès 01.04.08
JU:	Jean-Jacques Plomb	1945	dès 07.03.13
	Pierre Marquis	1944	dès 01.01.08
NE:	Marc-Alain Langel	1965	dès 01.12.10
	Florence Meyer	1964	dès 08.11.13
VS:	Bernard Attinger	1942	dès 12.03.09
	François Bonvin	1977	dès 01.01.12
VD:	Marc Oran	1953	dès 09.05.12
	Arlette Duval	1944	dès 14.05.14

Délégués de gouvernements cantonaux

BE:	Philippe Perrenoud
FR:	Jean-Pierre Siggen
GE:	Anja Wyden Guelpa
JU:	Elisabeth Baume-Schneider
NE:	Alain Ribaux
VS:	Bernard Reist
VD:	Vincent Grandjean

Délégués du Conseil du public

Matthieu Béguelin	1978	dès 10.03.08
Antoine Cretton	1973	dès 01.01.12
Jean-Pierre Petignat	1942	dès 01.01.12

Délégués des associations du personnel

SSM	Jean-Marc Juilland
ADC	Sylvie Lambelet

Le président et les membres du Comité régional (voir ci-contre)

Le Comité régional (état 2014)

Le Comité régional se compose de 9 membres :

Le Président, désigné par le Conseil régional, est d'office président du Comité régional RTSR

Jean-François Roth, Courtételle 1952 dès 01.07.07

4 membres désignés par le Conseil régional

Mario Annoni, La Neuveville (BE) 1954 dès 01.01.12
Isabelle Brunner Wicht, Villars-sur-Glâne (FR) 1961 dès 01.01.08
Christian Mayor, Monthey (VS) 1955 dès 01.01.12
Jean Jacques Schwaab, Lausanne (VD) 1948 (vice-président) dès 01.01.08

4 membres cooptés dont la nomination est ratifiée par le Conseil régional

Thierry Béguin, St-Blaise 1947 dès 01.05.08
Eric Benjamin, Genève 1955 dès 01.01.10
Nathalie Falcone, Esmonts 1965 dès 01.09.08
Isabelle Graesslé, Genève 1959 dès 09.05.12

Secrétaire générale: **Eliane Chappuis**

Le Conseil du public RTSR (état 2014)

Président

Matthieu Béguelin (NE) 1978 dès 01.01.12

Membres désignés par les SRT

BE:	Lydia Flückiger-Gerber	1959	dès 01.01.10
	Françoise Steiner	1948	dès 12.11.07
	Svetlana-Claire Tadic*	1967	dès 2010
FR:	Thomas Avanzi	1976	dès 01.01.12
	Gérald Berger	1951	dès 25.11.13
	Marie-Hélène Zurkinden*	1949	dès 01.01.12
GE:	Pierre-André Berger	1964	dès 01.02.08
	Jean-Bernard Busset	1945	dès 01.04.08
	Claude Baumann*	1959	dès 25.06.12
JU:	Sandra Houlmann	1972	dès 01.04.08
	Jean-Pierre Petignat	1942	dès 01.01.12
	Maryvonne Schindelholz*	1948	dès 01.06.10
NE:	Matthieu Béguelin	1978	dès 15.10.07
	François Borel	1948	dès 01.05.08
	Florence Meyer*	1964	dès 24.06.13
VS:	Antoine Cretton	1973	dès 01.01.12
	Florian Vionnet	1985	dès 01.11.10
	Bernard Attinger*	1942	dès 12.03.09
VD:	Pascal Dind	1956	dès 01.01.08
	Gérald Nicod	1946	dès 01.01.12
	Arlette Duval*	1944	dès le 02.11.09

Membres délégués du Conseil régional

Léon Gurtner	1951	dès 01.01.12
Claude-Alain Kleiner	1951	dès 01.01.12
Christine Oesch	1947	dès 01.01.12

* membres suppléants

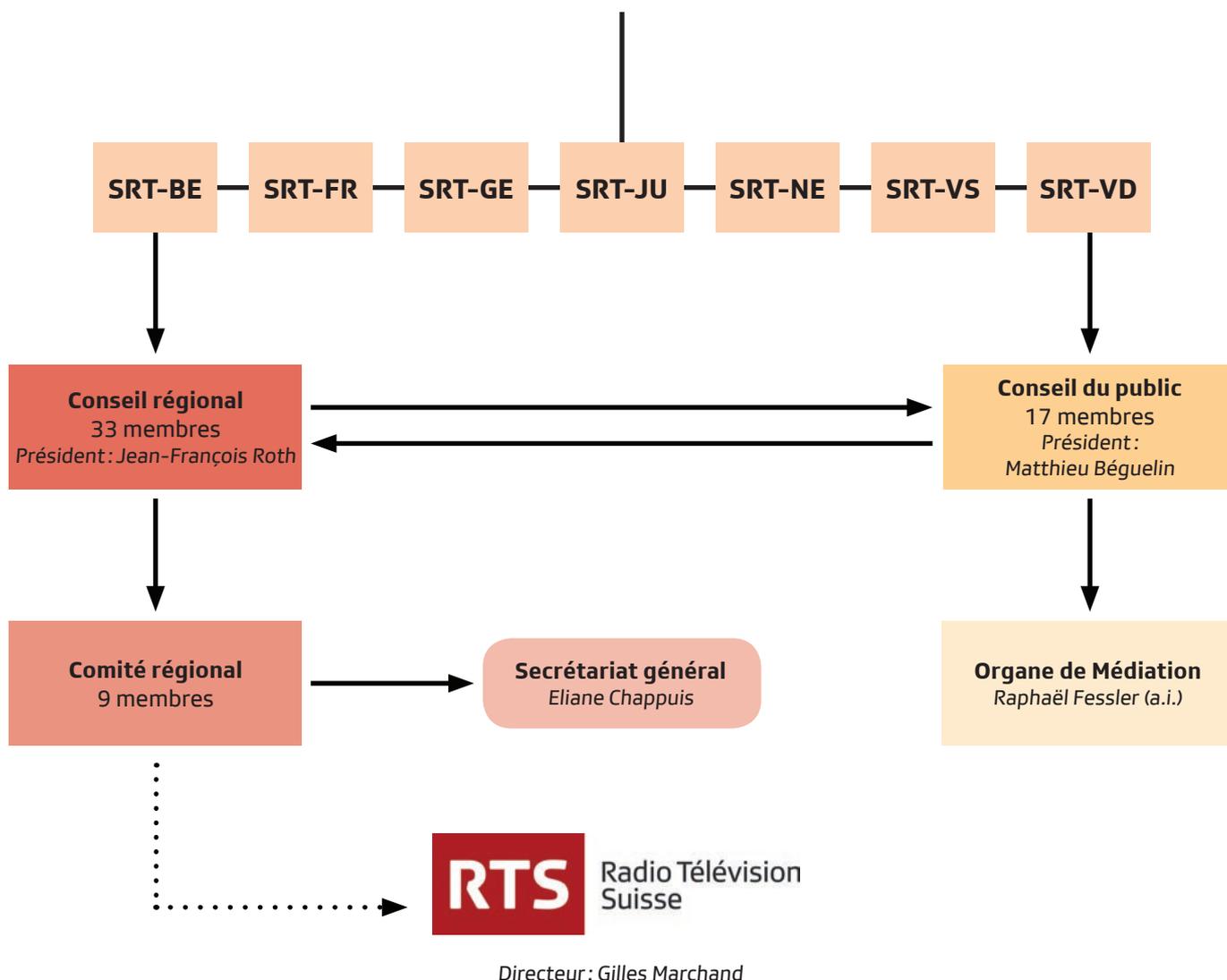
Le Médiateur (état 2014)

Raphaël Fessler 1948 a.i. dès 01.03.14

Organigramme RTSR 2014



Président : Jean-François Roth





AV. DU TEMPLE 40 — CP 78
CH -1010 LAUSANNE
SECRETARIAT.GENERAL@RTSR.CH
TÉL. +41 (0)58 236 69 75
FAX +41 (0)58 236 19 76
WWW.RTSR.CH